

Rapport d'évaluation à mi-parcours utilisant la méthodologie ROM

Type de révision du ROM

Titre du projet

Référence du projet

Délégation de l'UE en charge

Projets et programmes

Programme de l'Initiative Spotlight au Niger

Niger

Informations clés				
Domaine (instrument)	Région: Afrique de l'Ouest			
Secteur du CAD	Développement humain et social : « Égalité des sexes »			
Zone bénéficiant de l'action	Pays : Niger			
Type de projet/programme	Géographique			
Mise en œuvre géographique	Pays unique			
Partie contractante	INITIATIVE COUP DE PROJECTEUR			
Contribution de l'UE	17,000,000 \$			
Dates de mise en œuvre des projets	Date de début	30 novembre 2019	Date de fin	30 juin 2021
Nom(s) de l'expert ROM	Ousmane Kansaye, Alice Behrendt			
Phase de terrain	Date de début	26 janvier 2019	Date de fin	18 février 2021

Aperçu des notes : vert (bon) orange (problèmes) rouge (déficiences graves)						
	1	2	3	4	5	6
Pertinence	●	●	●	●	●	●
Efficacité	7	8	9	10	11	
	●	●	●	●	●	
Effectivité	12	13	14			
	●	●	●			
Durabilité	15					
	●					

Personnes interrogées et sondées	Informants clés	Enquête
Délégation de l'UE	3	NA
Gouvernement du pays partenaire	16	9
Agences de l'ONU et coordination Spotlight	22	31
Groupe de référence des OSC	1	8
Partenaires de mise en œuvre	19	13
Bénéficiaires finaux	17	NA
Autres	2	3

Documents clés	Numéro
Documents essentiels	10
Autres documents	18

A. BUTS, OBJECTIFS, LES MESURES DE LIMITATION ET D'ATTÉNUATION

But et objectifs de l'évaluation à mi-parcours (MTA) :

L'objectif de l'évaluation à mi-parcours est d'évaluer le programme au niveau national dès la fin de la phase I, de faire le point sur l'initiative Spotlight par rapport à son programme initial et d'évaluer les nouvelles méthodes de travail pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Les objectifs spécifiques sont d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité du programme, sur la base des questions convenues pour les MTA, et de formuler des recommandations pertinentes pour améliorer la mise en œuvre ultérieure du programme.

Conformément aux termes de référence, le MTA utilise la méthodologie de suivi axé sur les résultats (ROM) de l'UE comme approche garantissant des résultats comparables (entre les pays) et faciles à interpréter. Cependant, les questions auxquelles il faut répondre pour le MTA sont différentes des questions standards de la méthodologie ROM et ont été décidées à l'avance par l'UE et le Secrétariat Spotlight. Les 15 questions du MTA sont regroupées par pertinence, efficacité, efficé et durabilité, qui constituent les principaux titres du rapport.

La méthodologie ROM utilise les critères suivants pour évaluer les questions :

Tableau 1. Tableau de référence pour la notation des critères et des questions de suivi

Qualitatif	Référence pour la notation qualitative des critères
Bon/Très bon	La situation est jugée satisfaisante, mais il y a peut-être des possibilités d'amélioration. Les recommandations sont utiles, mais ne sont pas vitales pour le projet ou le programme.
Problèmes identifiés et petites améliorations nécessaires	Il y a des problèmes qui doivent être résolus, sinon les performances globales du programme peuvent être affectées négativement. Les améliorations nécessaires ne nécessitent cependant pas une révision majeure de la logique d'intervention et des modalités de mise en œuvre.
Problèmes graves identifiés et ajustements majeurs nécessaires	Il existe des lacunes si graves que, si elles ne sont pas traitées, elles peuvent conduire à l'échec du projet ou du programme. Des ajustements majeurs et une révision de la logique d'intervention et/ou des modalités de mise en œuvre sont nécessaires.

Dans le cadre de cette étude, la collecte des données a eu lieu avec les acteurs institutionnels au niveau de Niamey, et Maradi. A Niamey, les entretiens ont concerné les acteurs gouvernementaux (Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant - MPFPE), les Forces de Défense et de Sécurité, l'Agence Nigérienne pour l'assistance Juridique et Judiciaire), les RUNOS, la délégation de l'UE, le groupe de référence des OSC et les OSC de mise en œuvre.

Au niveau de Maradi, les entretiens se sont déroulés avec la Direction régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, le Tribunal d'Instance, la chefferie traditionnelle (chef de canton de Tessaoua), les OSC au niveau régional et les bénéficiaires. Compte tenu du temps et des ressources disponibles, les enquêtes avec les bénéficiaires ont eu lieu au niveau de deux communes à savoir Ourafan et Tibiri. Au titre de ces bénéficiaires, nous avons pu rencontrer les adolescentes de l'initiative « Communication pour un changement de comportement » (C4D), des membres du club DIMITRA, des membres de comités villageois de protection de l'enfant (CVFE), des survivantes des VBG, et des adolescentes ayant participé au programme « espace sûr ».

Limitations et mesures prises :

- Les données certifiées mesurant les progrès réalisés par rapport aux indicateurs pour 2020 n'étaient pas disponibles lors de la collecte des données. Des informations qualitatives sur les activités menées en 2020 ont été obtenues à partir de la revue de documents, d'entretiens avec des informateurs clés et de discussions en groupe. L'absence de données de surveillance complètes et de qualité assurée à temps pour l'examen de l'évaluation à mi-parcours constitue une limite pour l'évaluation, que le Secrétariat de l'Initiative Spotlight devrait prendre en compte dans les exercices futurs.
- Les rapports financiers officiels étaient disponibles jusqu'au troisième trimestre 2020 [30 septembre 2020]. Les rapports financiers certifiés pour l'ensemble de l'année 2020 seront disponibles à la fin du mois de mai 2021. Ces rapports suivent le processus inter-agences établi pour rendre compte des fonds mis en commun dans un fonds fiduciaire multi-donateurs et selon le calendrier fixé dans les conditions spéciales de l'accord avec l'UE.

B. PERTINENCE

1. L'action est-elle conforme aux principes de l'initiative Spotlight tels qu'ils sont énumérés dans les termes de référence du fonds de l'initiative Spotlight ?	<input checked="" type="checkbox"/> Très bien – Bien
	<input type="checkbox"/> Problèmes
	<input type="checkbox"/> De graves lacunes
<p>Initiative conjointe de l'Union Européenne et des Nations Unies, le programme de l'Initiative Spotlight a pour but de contribuer à l'élimination des violences sexuelles basées sur le genre (VBG), des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive. L'Initiative Spotlight suit 16 principes directeurs. Pour répondre à cette question d'évaluation, nous avons analysé dans quelle mesure l'Initiative Spotlight au Niger est conforme à ces principes.</p> <p>Selon les répondants à l'enquête en ligne, le programme est bien aligné avec les principes de l'Initiative Spotlight. La majorité (entre 88% et 98%) des répondants était soit « <i>tout à fait d'accord</i> », soit « <i>partiellement d'accord</i> » avec les affirmations présentées dans l'enquête en ligne. Les principes les mieux notés sont les principes de « ne pas nuire » et « chercher à autonomiser les femmes et les filles et à renforcer leurs capacités à faire valoir leurs droits » (5% partiellement et 93% tout à fait d'accord pour les deux principes). Les principes ayant obtenu les scores les plus basses sont « les interventions sont transformatrices de genre » (19% partiellement et 69% tout à fait d'accord) et le programme arrive à « promouvoir un environnement favorable à l'égalité des sexes » (10% partiellement et 79% tout à fait d'accord). Pour ces deux derniers principes, la principale raison invoquée pour expliquer le score inférieur est qu'il est encore trop tôt pour observer des changements en termes de résultats transformatrices et de renforcement du mouvement des droits des femmes. Plus de détails sur les résultats de l'enquête en ligne sont disponible en annexe 4.</p> <p>La triangulation des différentes sources de données a indiqué que la conception des interventions suit le principe de « ne pas nuire » en tenant compte des réalités socio culturelles de toutes les communautés. Les interventions appliquent aussi une approche « centrée sur le survivant » et « donne la priorité à la confidentialité et la sécurité » à travers l'opérationnalisation des centres de prise en charge holistique. La prise en charge psychologique, sanitaire, juridique ainsi que la réinsertion socio-économique visent à garantir aux survivantes une réintégration dans la communauté et à renforcer leur autonomie économique. Dans le cadre des activités d'amélioration des conditions de prise en charge garantissant la confidentialité et la sécurité au niveau de ces structures, un programme réfection et de reprise des locaux est en train d'être entrepris.</p> <p><i>« Le programme Spotlight a amélioré nos conditions de travail ainsi que celles des bénéficiaires. Nos bureaux sont en train d'être réaménagés sur financement de l'Initiative Spotlight et actuellement nous disposons d'une salle d'attente, et deux salles d'écoute aux normes de sécurité et de confidentialité. Avant c'était sous le soleil que les visiteurs attendaient, mais maintenant vous voyez ce grand hangar ainsi que les places assises aménagées qui permettent l'attente dans les bonnes conditions ».</i> (Informateur clé au niveau de la division de la protection des mineurs et des femmes au niveau de la police)</p> <p>Les interventions visent à autonomiser les femmes et les filles et à renforcer leurs capacités à faire valoir leurs droits. L'Initiative Spotlight Niger a mis en place un programme d'éducation, de formation et de renforcement de capacité des groupes des filles et des femmes. Ces formations concernent des activités économiques rentables suivant les zones et débouchent sur des mécanismes de financement pour l'exercice des activités. Le volet éducation se matérialise à travers un programme axé sur le retour des</p>	

jeunes filles, notamment celles qui ont épuisé leurs chances dans les cycles d'enseignements primaires et secondaires à l'école. Un mécanisme de réinsertion socio-économique permet, à travers la mise en place des activités génératrices de revenus (AGR), de doter les survivantes des VBG des activités qui leur procureront des revenus.

Les interventions sont « sensibles au genre », à la culture et basées sur l'approche fondée sur les droits humains. Dans sa conception, les causes profondes des inégalités de genre sont abordées tout en renforçant les capacités des détenteurs de droits (OSC, filles, garçons, hommes et femmes) et des porteurs d'obligations (gouvernement, leaders traditionnels et religieux). Les interventions et documents élaborés tiennent compte du contexte culturel. Ceci a été un défi majeur du fait que certains types de VBG (mariage d'enfants, viol conjugal, femmes battues) sont ancrés dans les pratiques traditionnelles et religieuses du pays.

Les interventions créent également un **environnement favorable à l'égalité des sexes, en promouvant la tolérance zéro et en mettant fin à l'impunité.** Le programme de l'Initiative Spotlight Niger intègre les hommes, les garçons, les filles et les femmes dans les activités pour mettre fin à l'impunité dans le cas des VBG. L'approche holistique de l'assistance aux survivants des VBG - y compris le soutien judiciaire pour régler les affaires au niveau des tribunaux - vise à faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes. Les interventions du pilier 1 visent à améliorer les lois et les politiques pour faire progresser l'égalité des sexes. L'adoption de la loi sur les quotas, par exemple, a été une étape importante à laquelle l'Initiative Spotlight a contribué¹ (voir également la question d'évaluation 12).

Les interventions sont conformes au principe de « ne laisser personne pour compte », à travers l'inclusion de toutes les catégories de populations dans le cadre des activités. Cela a été confirmé par les résultats de l'enquête en ligne : 83% des répondants estiment que les groupes prioritaires sont inclus dans le programme.² Ceux qui ne sont pas d'accord perçoivent que les garçons et les jeunes n'ont pas été suffisamment impliqués pour jouer leur rôle pour mettre fin aux VBG ; d'autres estiment que les enfants non scolarisés et les jeunes, en particulier les jeunes femmes (18-35 ans) ne participent pas encore assez activement dans la mise en œuvre des actions. Ces perceptions n'ont toutefois pas pu être corroborées par d'autres sources. Une stratégie pour la réponse aux discriminations croisées qui intègre une série d'actions avec la fédération nationale des personnes handicapées a été élaborée.

Les interventions répondent aux priorités nationales de développement et renforcent les capacités nationales à travers le renforcement de capacité des structures gouvernementales en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques par un mécanisme d'assistance technique et de plaidoyer pour l'égalité des sexes³. L'initiative est alignée sur la Politique Nationale de Genre⁴ (qui est le cadre de référence du gouvernement pour la promotion de l'équité de genre), et sur la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre et son plan d'action quinquennal 2017-2021 dont le but est de réduire le taux de prévalence des VBG au Niger de 28.4% à 15.4% d'ici à 2021. Le

¹ Selon le rapport annuel 2019, le programme a contribué à travers des appuis au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant pour la production de l'argumentaire présentée au conseil des Ministres et à travers des actions de plaidoyer faites auprès de l'Assemblée Nationale pour l'ouverture des sessions ordinaires.

² La question pouvait être répondue par "oui" ou "non", avec une question ouverte consécutive pour expliquer quels groupes n'ont pas été inclus pour ceux qui ont répondu "non".

³ Le mécanisme tel que prévu inclut entre autres le renforcement des capacités des acteurs institutionnels à différents niveaux, la production et dissémination d'un argumentaire de plaidoyer, la mise en place des « Avocats du Genre », la conduite des consultations et des études, la vulgarisation des projets de réformes, l'appui des avant projets des textes et des campagnes de lobbying. Certaines de ses composantes ont pris des retards considérables.

⁴ 2017 Niger MPFPE Politique Nationale de Genre <http://www.promotionfemme.gouv.ne/uploads/documents/5c79193989b63.pdf>

Document Programme Pays (DPP) contient également une analyse détaillée qui démontre l'alignement des six piliers de l'Initiative Spotlight sur les ODD.

Les interventions renforcent, soutiennent et engagent le mouvement des femmes. Les organisations des femmes sont regroupées au sein d'une plateforme qui bénéficie de renforcement de capacité et d'un soutien sur les fonds du programme. Cette plateforme des femmes développe des stratégies en direction d'autres partenaires afin de trouver des financements et agrandir son réseau aux autres régions par exemple, assurer des formations aux membres etc.

« Le partenaire sur financement de ONUFEMMES appui la plateforme des femmes leaders à travers son secrétariat permanent. Pour le moment cet appui concerne le volet renforcement de capacités dans la cadre d'une formation sur la gestion administrative des OSC. Grâce à la création d'un groupe WhatsApp, les membres mènent des sensibilisations sur les formes de VBG ainsi que la dénonciation des cas qui surviennent dans leur entourage. Pour le moment cette plateforme travaille seulement à Niamey, mais avec la mise en place des antennes régionales nous allons élargir notre cible. Je pense que ce travail est fort appréciable et qui a déjà des résultats ». (Informateur clé, groupe de référence des OSC)

Pendant la phase de conception du programme, l'ambition de « **unis dans l'action** » a été traduite en actions DPP. L'objectif de cette nouvelle façon de travailler est d'éviter les chevauchements entre les RUNO, de rationaliser les ressources et d'améliorer l'efficacité du programme. Le processus de l'élaboration qui a duré une année n'a pas été sans difficultés. Il n'a pas été facile de changer les mentalités de travail des organisations récipiendaires des Nations Unis (RUNO) impliquées (pour plus d'informations, voir la question d'évaluation 2 et 11).

Principales conclusions:

- Le programme au Niger a été conçu en tenant compte des principes de l'Initiative Spotlight. La grande majorité des parties prenantes du pays interrogées, ainsi que la revue documentaire, confirment que le programme adhère aux principes de l'Initiative Spotlight. Il est cependant possible d'améliorer l'approche au principe « unis dans l'action » (voir la question d'évaluation suivante).

2A. Les résultats de l'initiative sont-ils conformes au mandat et aux priorités des agences des Nations unies ? Les bonnes agences des Nations unies sont-elles impliquées ?

2B. Les programmes sont-ils mis en œuvre conformément à la réforme du système des Nations unies ?

Très bien – Bien

Problèmes

De graves lacunes

L'Initiative Spotlight est mise en œuvre par quatre (4) agences du Système des Nations Unies (UNICEF, ONUFEMMES, FNUAP, PNUD). Chaque pilier est mis en œuvre sous la responsabilité d'un RUNO spécifique.

- **Pilier 1** : Cadres législatifs et politiques (ONUFEMMES)
- **Pilier 2** : Renforcer les institutions (PNUD)
- **Pilier 3** : Prévenir et changer les normes sociales et les comportements négatifs (UNICEF)
- **Pilier 4** : Des services de qualité (FNUAP)
- **Pilier 5** : Collecte et analyse des données (FNUAP)
- **Pilier 6** : Les mouvements de femmes et les organisations de la société civile (ONUFEMMES).

La participation des RUNOs dans les domaines de résultats est alignée avec leur respectif mandat, expertise et expérience. L'attribution des rôles et des responsabilités aux RUNO a été basée sur leurs avantages comparatifs dans les six domaines de résultats (voir Tableau en annexe 3). Le document de programme fournit des preuves détaillées sur les contributions de chaque RUNO à chacun des piliers en

fonction de leur avantage comparatif. Au cours de la phase de conception, les RUNOs ont veillé à ce qu'elles se complètent dans le cadre de chacun des piliers. Pour le quatrième pilier, par exemple, l'ONUFEMMES assure la réhabilitation des « one stop centres », le PNUD est chargé de l'assistance juridique et judiciaire et de la réinsertion socio-économique des survivantes des VBG, le FNUAP est responsable des services essentiels et de l'appui aux services de Police et de Gendarmerie ainsi que des services gynécologiques spécialisés (fistules, prolapsus). L'UNICEF à son tour assure le renforcement des capacités des travailleurs sociaux et des Centres sociaux de prévention, promotion et protection (CEPPP), pour un travail de proximité avec les communautés pour la prévention et le référencement vers les structures de prise en charge. C'est ainsi que chacune des RUNO a un rôle spécifique à jouer dans le processus d'assistance holistique aux survivantes des VGB dans le cadre de ce pilier.

Mise en œuvre conformément à la réforme du système des Nations unies

La redevabilité pour l'initiative Spotlight au Niger incombe au Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) des Nations Unies. Le rôle de la coordinatrice résidente (CR) est de (co-)présider les réunions du comité de pilotage et du comité technique et de s'assurer que tous les RUNO impliqués coordonnent leur travail et font preuve d'engagement dans la mise en œuvre du programme. Ce choix stratégique est bien aligné avec le principe « unis dans l'action » comme toutes les agences onusiennes sont placées sous la supervision générale de la CR. Dans le DPP, le programme a été conçu de telle sorte que tous les RUNOs œuvrent pour l'objectif des résultats communs. Dans les rapports, aucune Agence n'est citée comme porteur de résultats en ce sens que toutes contribuent dans chaque pilier à l'atteinte des engagements pris.

Afin de travailler « unis dans l'action », il a été prévu dans le document de programme de développer une matrice RASCI pour définir pour chaque pilier quelle agence réalise la tâche (R), approuve la tâche (A), qui apporte un soutien qui peut être technique ou logistique (S), qui contrôle la tâche (C), qui est informé de la tâche ou des réalisations (I). La matrice RASCI ne s'est pas concrétisée. Au lieu de cela, la coordination de chacun des piliers a été confiée à une agence responsable. Pour chacun des piliers, des réunions de coordination sont organisées, incluant les RUNO impliqués ainsi que les partenaires de mise en œuvre. La mise en place de ces réunions a pris toutefois plus d'un an. Les réunions ont pour but d'assurer la planification et le suivi conjoint des interventions et de fournir un espace pour les échanges techniques, la résolution de problèmes et la création de synergies. L'équipe de coordination Spotlight participe à ces réunions pour fournir des conseils et promouvoir une prise de décision basée sur le consensus. Des efforts ont également été déployés pour travailler « unis dans l'action » pour la conduite des études. L'UNICEF et l'ONUFEMMES, par exemple, ont entrepris un processus conjoint dans le cadre de l'étude sur le cadre légal qui est cours de réalisation. Dans le cadre d'une étude nationale sur les déterminants de la VBG, toutes les étapes ont été mise en œuvre de manière conjointe (développement des TdR, recrutement des consultants, révision et dissémination des résultats). Pour les passations de marchés relatifs aux biens et services qui rentrent dans la mise en œuvre, chaque RUNO utilise ses propres processus et procédures.

Bien que les réunions de coordination aient été utiles pour rassembler les RUNO et les partenaires de mise en œuvre, les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête en ligne ainsi que les informateurs clés ont insisté sur les défis à relever dans la réalisation du principe « unis dans l'action ». L'une des raisons est qu'il est difficile pour le personnel de RUNO de se défaire de ses méthodes de travail auxquelles il s'est habitué depuis des années. Cela est partiellement dû au fait que l'initiative Spotlight fournit un financement partiel à certaines interventions qui avaient été précédemment mises en œuvre par les RUNO de manière individuelle. La complexité du programme a également été mentionnée comme une raison qui absorbe des efforts considérables de coordination interne pour chaque RUNO.

« Le processus d'intégration sera sans doute long parce que les agences sont habituées à leur indépendance et les agents n'ont pas encore compris la réforme. C'est peut-être normal quand on a fait

20 ans ou plus de fonction dans la même agence. On tient à sa casquette et c'est une question d'identité. » (Informateur clé, BCR)

« Il y a peu de coordination globale sur la mise en œuvre des activités car le programme est complexe et chaque agence est suffisamment occupée pour coordonner la mise en œuvre des activités en interne. De plus, Spotlight fournit souvent une contribution partielle aux activités existantes des agences des Nations Unies avec d'autres sources de financement en cours depuis des années avant cette initiative. » (répondante à l'enquête en ligne, RUNO)

Certains informateurs clés (RUNO, DUE, gouvernement) perçoivent que des approches de travail en silo persistent, en particulier sur le terrain, où les RUNO et les partenaires continuent de travailler de manière isolée avec leurs structures de coordination traditionnelles. Des réunions sont organisées, certes, mais la coordination et la synergie du programme sont toujours faible.

« Le défi est lié à la coordination des interventions sur le terrain car dans la conception du programme, il n'y a pas d'orientation sur le domaine de la coordination régionale et locale; les RUNO essaient d'utiliser leurs structures de coordination existantes. » (répondante à l'enquête en ligne, RUNO)

« C'est vrai que c'est le début et jusqu'ici, je peux dire que c'est une des choses sur laquelle il faut continuer à vouloir parfaire parce que on ne sent pas trop cette synergie sur le terrain. Même au niveau des agences ici, les agences n'ont pas encore intégré l'approche. Quand vous êtes en réunion, chacun a encore le réflexe de parler de sa structure. » (informateur clé, gouvernement)

Cette approche individuelle des agences dans le cadre des interventions ne facilite pas sa visibilité et l'appropriation du programme auprès des bénéficiaires. Ces derniers continuent à voir des agences de manière individuelle, d'autant plus que les OSC de mise en œuvre ne clarifient pas toujours quelles activités sont menées dans le cadre de l'Initiative Spotlight. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils reçoivent des fonds par le biais de Spotlight, mais aussi par d'autres sources de financement de leur partenaire RUNO.

Principales conclusions :

- La sélection des agences pour la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight est conforme à leur mandat, leur expertise respective et leur approche de collaboration pour les 6 piliers est bien conceptualisé dans le document de programme.
- Le programme a désigné une agence chef de file pour chaque pilier et des réunions de coordination sont organisées pour coordonner et suivre les actions au niveau par pilier depuis 2020. Malgré cela, la mise en œuvre du principe « unis dans l'action » est à améliorer. Il est largement admis que la coordination doit être renforcée au niveau national, mais en particulier au niveau infranational.

Recommandations:

- Pour accélérer le travail en synergie, il est recommandé de développer la matrice RASCI, comme prévu dans le document du pays, pour définir pour chaque pilier qui réalise la tâche (R), approuve la tâche (A), qui apporte un soutien qui peut être technique ou logistique (S), qui contrôle la tâche (C), qui est informé de la tâche ou des réalisations.
- Pour assurer une plus grande synergie entre les RUNOs, il sera essentiel d'analyser de manière participative (RUNO, équipe Spotlight, IP, gouvernement) toutes les interventions du plan de travail qui ont été menées en silo, mais qui auraient nécessité ou bénéficié d'approches de travail conjointes. Les résultats de cette analyse devraient être utilisés pour élaborer des plans de mise en œuvre détaillés conjoints pour les RUNO afin de s'assurer que le calendrier et le contenu de leurs

actions sont systématiquement alignés. Les leçons tirées des autres programmes conjoints comme Muskoka devraient aussi être explorées.

<p>3. L'action répond-elle actuellement aux besoins des groupes cibles/bénéficiaires finaux ? Les consultations nécessaires ont-elles lieu avec les principales parties prenantes ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Très bien – Bien</p> <p><input type="checkbox"/> Problèmes</p> <p><input type="checkbox"/> De graves lacunes</p>
<p>En 2015, une étude a été réalisée sur les déterminants des violences basées sur le genre au Niger sous l'égide du ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant⁵. Elle a révélé une prévalence nationale de 28.5% pour tous les types de violences confondus. Il s'agit des violences physiques, psychologiques, culturelles et politiques. Les régions avec les incidences les plus importantes des VGB ont été choisies comme zones d'intervention de l'Initiative Spotlight (Zinder, Maradi, Tahoua et Tillabéri). La région de Diffa, qui affiche également un taux très élevé de VGB n'a pas été incluse en raison de l'insécurité élevée et de la crise permanente liées aux insurgés de Boko Haram. Comme le programme n'utilise pas de fonds pour les urgences humanitaires, Diffa n'a pas pu être prise en considération pour le programme. Les sites, communes et communautés ont été sélectionnés à la suite d'un processus de concertation impliquant les ministères techniques, les RUNO et les organisations de la société civile dans leurs diversités.</p> <p><i>“Avant le Spotlight, il y a eu une étude à ma connaissance sur les violences basées sur le genre au Niger. Les régions qui ont le plus de cas des VBG sont celles qui ont été choisies pour la phase du programme Spotlight. Et vous savez que dans notre région, les VBG ne sont même pas vues ou considérées comme un problème tellement tout le monde en pratique. C'est pour cela que nous avons fait partie des régions que l'état a ciblées et nous même nous avons proposé des villages dans lesquels on pense que les activités de l'Initiative Spotlight doivent se dérouler.”</i> (informateur clé, gouvernement local)</p> <p>Le programme Spotlight Niger a été conçu de manière consultative, en impliquant le gouvernement, les équipes de pays des nations unies, la délégation de l'UE, les institutions gouvernementales concernées et les organisations de la société civile.</p> <p>Selon les réponses de l'enquête en ligne (voir annexe 5), la revue documentaire et les informateurs clés, les ministères concernés au niveau central ont été impliqués lors de la phase de conception du programme, comme dans la mise en œuvre et le suivi. Au cours de la conception, les acteurs gouvernementaux au niveau infranational, n'ont pas tous été impliqués, mais ils ont été plus engagés pendant la mise en œuvre et le suivi.</p> <p>Les OSC, y compris les organisations de femmes, ont été principalement impliquées lors de la mise en œuvre, mais aussi de manière appropriée lors de la conception et du suivi (voir annexe 5). Les bénéficiaires, y compris les jeunes hommes et femmes, ainsi que les groupes marginalisés ou victimes de discrimination, ont également été impliqués plutôt dans la mise en œuvre des interventions.</p>	

⁵ 2015 Etude sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger <https://niger.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Etude%20VBG%20Rapport%20Final%201er%20septembre%202015.pdf>

« Des personnes porteuses de handicaps de tout genre, discriminées dans l'éducation, l'accès aux services sociaux, aux formations, etc. ont été concernées » (répondant à l'enquête en ligne, gouvernement)

« La stratégie de mise en œuvre est axée sur l'appropriation sociale et politique ce qui a imposé une large implication et participation des ministères, des communes, services déconcentrés, des ONG, les Associations des femmes des directions. » (répondant à l'enquête en ligne, RUNO)

L'implication des principales parties prenantes dans le processus de conception a également contribué à leur participation réussie à la mise en œuvre. Les chefs traditionnels, par exemple, ont toujours assuré un rôle éminemment important dans la sensibilisation, et la prévention de la survenue des cas de VBG (voir question 15).

Une typologie des bénéficiaires montre que le programme répond aux besoins des différents groupes. Premièrement, les sensibilisations sont adressées à la communauté. Elles visent un éveil de conscience et une information sur les types des VBG ainsi que les mécanismes de prise en charge. La prévention se fait à travers la sensibilisation des toutes les couches de la communauté (hommes, femmes, adolescent(e)s et jeunes hommes et femmes). Ces séances portent sur les droits de l'homme, les formes de violences, les types de prise en charges etc. Les adolescents participent activement au programme et au travail de sensibilisation en tant que pairs éducateurs (pilier 3).

Il y a en outre les survivantes des VBG qui reçoivent les différentes formes de prise en charge dans le cadre de l'Initiative Spotlight. Au travers de l'implication des OSC, du personnel de santé, des acteurs judiciaires ainsi que les forces de défense et de sécurité, un travail d'ensemble est entrepris qui permet la prévention, la prise en charge et l'accompagnement des survivantes des VBG. La prise en charge est holistique et comprend la prise en charge psychosociale, sanitaire et juridique. Au bout de toutes ces étapes se retrouve la réinsertion socio-économique qui permet à la victime/ survivante de pouvoir se prendre en charge à travers l'exercice d'activités économiques de son choix et à l'issue d'un accompagnement (pilier 4).

« Depuis que je participe aux sensibilisations, j'ai compris beaucoup de choses sur les droits que j'ai en tant qu'adolescente et femme. J'ai failli être mariée de force à un de mes cousins et j'ai refusé pour fuir notre village et venir ici chez une de mes tantes qui m' a accepté et m' a protégé. Je sensibilise aussi les autres filles sur leurs droits de choisir l'homme qu'elles veulent épouser car tant que la fille n'aime pas le mariage, ceci ne peut jamais réussir. Mais quel que soit ce qu'elle vit, si c'est elle qui le choisit, elle peut comprendre son ami et vivre avec lui. Seulement on nous a dit qu'on va nous apprendre des activités génératrices de revenus et qu'on va nous donner un peu de fond de démarrage. A ce stade cela n' a pas encore commencé et nous attendons toujours. Je pense que si on nous fait cela, nous aurons encore plus de courage et les autres filles aussi vont s'inspirer de nous et surtout appliquer les sensibilisations qui sont faites. » (Point de vue d'une survivante à Ourafane)

Enfin, il y a une catégorie de bénéficiaires qui sont les OSC, notamment les organisations des femmes. Celles-ci bénéficient de renforcement de capacités, et de financement pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'appui des groupements des femmes en matériels de travail pour l'allègement des tâches domestiques (pilier 6).

Principales conclusions:

- L'élaboration du document de programme a été faite de manière consultative à l'issue d'un processus comportant une phase de révision de 8 mois pour parvenir à un document de programme accepté par tous. Les consultations ont impliqué l'OSC, les ministères concernés, les organisations des Nations Unies, la DUE ainsi que les bénéficiaires.
- La stratégie de mise en œuvre est axée sur l'appropriation sociale et politique, ce qui a imposé une large implication et participation des ministères, des communes, services déconcentrés, des OSC, les associations des femmes, ainsi que des bénéficiaires.

<p>4. Toutes les parties prenantes clés font-elles encore preuve d'un engagement effectif (appropriation) ?</p>	<input type="checkbox"/> Très bien – Bien <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes <input type="checkbox"/> De graves lacunes
<p>Les principales parties prenantes interrogées dans le cadre du MTA (le gouvernement, l'ONU, l'UE et les OSC) continuent de faire preuve d'un engagement envers le programme, mais l'appropriation effective est un problème à certains niveaux.</p> <p>Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE), chapeaute le programme et la ministre copréside le Comité de Pilotage (COFIL) (le plus haut organe de gouvernance de l'Initiative Spotlight au Niger) et le comité technique avec la Coordinatrice Résidente (CR) des Nations Unies (voir également la question 10). D'autres ministères sectoriels, tels que le ministère de la santé public, le ministère du plan, le ministère des finances, le ministère de la justice, le ministère de l'enseignement primaire et le ministère de l'intérieur collaborent avec les différents RUNOs conformément à leur mandat et à leurs interventions. L'Initiative Spotlight fait l'objet d'un engagement au plus haut sommet de l'État à travers le soutien que lui apporte le Président de la République. Le programme a fait l'objet d'une communication du Président de la République à la Conférence des Nations Unies tenue en 2019.</p> <p><i>« Le Spotlight fait l'objet d'un engagement et d'une attention particulière de la part des autorités du Niger. C'est tout cela qui fait que nous - les agences - nous déployons à sa réussite parce que nous savons que même le chef de l'État tient au programme Spotlight. Il y a des points réguliers sur l'avancement de programme qui sont fait par la Ministre de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant en conseil des Ministres. » (informateur clé, RUNO)</i></p> <p>Un manque d'appropriation du MPFPE au niveau régional a été néanmoins rapporté dans le rapport annuel 2019. Les directions régionales dudit ministère n'assuraient pas encore leur rôle d'organiser des réunions trimestrielles de coordination au niveau de quatre régions d'intervention. Selon l'équipe de coordination de l'Initiative Spotlight, celles-ci ont toutefois été organisées en 2020, mais pas encore dans un format harmonisé et avec différents niveaux d'efficacité. L'harmonisation des rencontres régionales fait partie de l'ambition du programme à l'horizon 2021. Selon le MPFPE, l'activité de mise en place des coordinations régionales dans les quatre régions a été retardé par la pandémie du COVID-19 qui a empêché le ministère de se déplacer pour expliquer l'approche de la coordination décentralisée à ses directions régionales.</p> <p><i>« En 2020, les réunions de coordination au niveau des régions dans la maquette que nous voulons n'a pas encore eu lieu, mais des régions de coordination de régions se tiennent avec la formule, la monture</i></p>	

que les régions ont. Je vous ai cité les sous cluster VBG au niveau de Maradi. Vous avez l'ICR qui n'est pas les RUNOs, mais le ICR avec le ministère de la Promotion de la femme sont les leads de coordination régionale. Vous avez au niveau de Taoua, les réseaux de coordination régionale qui se tiennent. Vous avez au niveau de Zinder, les réunions de coordination régionales qui se tiennent timidement. Au niveau de Tillabéry, c'est OCHA car Tillabéry est en grande partie une zone humanitaire. » (informateur clé, BCR)

« L'autre problème que je voudrais souligner qu'on doit réglé avant la deuxième phase, c'est l'effectivité de la coordination régionale. Jusqu'ici, ce n'est pas effectif.[...] Mais après, quand on a tout réglé que c'est notre ministère qui est leader [...], on devait retourner au niveau de ces régions là, leur expliquer comment ça doit se passer et ça, ça n'est pas encore fait. C'est vrai que c'est la COVID qui a tout bloqué, sinon on était prêt à aller voir ces régions là. [...] Nos directions se plaignaient de ne pas savoir ce que les ONGs font avec les agences » (informateur clé, gouvernement)

Pour ce qui est de l'évaluation du niveau auquel les OSC pilotent activement la mise en œuvre, 65 % des 53 répondants de l'enquête en ligne ont répondu "dans une large mesure" ou "dans une très large mesure". Les partenaires de mise en œuvre (IP) sélectionnés ont une expérience de longue date en matière de VBG et de protection des femmes et des filles. Leur volonté se fait sentir à travers leur engagement sur le terrain et leurs personnels convaincus par la cause. Certains IP ont néanmoins rapporté être frustrés par les différents retards accusés et la lenteur des procédures au niveau des RUNO (mise à disposition des fonds, processus de décaissement). Selon eux, cette lenteur impacte négativement sur le cycle de réalisation des activités et le taux de décaissements.

« Avec les agences, c'est toujours des retards énormes. Par exemple, nous c'est vers la fin de 2020 qu'on exécute nos activités. La, il y a un problème. C'est vraiment le retard dans les activités que je déplore. Les décaissements prennent toujours de retard. Les ONG soumettent leur fiche à temps, mais, vous voyez, vous attendez des mois et des mois avant d'exécuter. Vraiment, il faudrait revoir la manière dont les activités sont planifiées et les procédures de décaissement qui doivent être vraiment assouplies. L'activité avait été arrêté au mois de janvier, si on doit attendre décembre, c'est trop » (informateur clé, OSC)

Les IP tant au niveau central qu'au niveau de Maradi ont aussi rapporté qu'ils travaillent en isolement sur le terrain. Certains des OSC de Maradi ont déclaré lors de la discussion de groupe qu'ils ne savaient pas quelles autres ONG participaient à la mise en œuvre de Spotlight dans leur région.

« Les partenaires de mise en œuvre travaillent séparément sur le terrain. Il faut arriver à développer une synergie d'actions entre partenaires de mise en œuvre. » (répondant de l'enquête en ligne, IP)

La Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Niger a été consulté au cours de la conception et participe aux réunions de gouvernance. Dans les entretiens, les informateurs clé de la DUE ont néanmoins exprimé la perception de n'être ni suffisamment ni opportunément engagés dans la mise en œuvre et du suivi du programme. Selon elles, elles sont invitées à commenter des documents mais avec des délais trop courts. Leurs commentaires ne sont souvent pas pris en compte. De même, elles ont été invitées à des événements et des ateliers, mais souvent en dernière minute. Il a été convenu d'organiser des réunions mensuelles entre l'équipe de coordination et la DUE, mais, selon la DUE, cet accord ne s'est pas concrétisé⁶. Il a été également souligné que l'initiative Spotlight ne respecte que de manière marginale le partenariat avec l'UE en matière de visibilité et de communication.

« Mais on n'est pas suffisamment associés en amont. On n'est pas suffisamment associés sur les questions de plaidoyer au niveau stratégique, y compris entre le niveau Ambassadeurs et CR. Et on n'est

⁶ La réunion a eu lieu une seule fois.

toujours pas associés. Après coup, il faut rattraper où il faut essayer d'éviter de limiter les dégâts. Donc, ce n'est vraiment pas une approche. Encore une fois, je reviens sur le dispositif de suivi qu'on avait voulu mettre en place au début, une réunion mensuelle avec le coordonnateur qui nous fait un point de ce qui doit être fait au cours du prochain mois du prochain trimestre de manière cyclique, une petite réunion d'une heure par mois, ça suffit largement dans un programme qui est correctement géré. C'est ce qu'on fait avec la plupart de nos conventions de délégation ou conventions de contributions. Et ça marche très bien. Ce qu'on ne comprend pas, c'est pourquoi sur le Spotlight, ça ne marche pas. » (informateur clé, DUE)

Bien que la DUE ait été impliquée dans la conception et la mise en œuvre, ses informateurs clés ont clairement indiqué que leur perception globale de la façon de mettre en œuvre le programme était plutôt négative. Les raisons qu'ils ont invoquées sont notamment le manque de coordination et d'appropriation des RUNO (niveau stratégique) et de la mauvaise qualité des documents produits par le programme (niveau technique). Il est probable que ces perceptions négatives aient un impact négatif sur leur engagement à long terme.

La coordination Spotlight et les RUNOs, d'autre part, ont perçu qu'au niveau stratégique avec l'ambassadeur la collaboration a été bonne, alors que les problèmes sont apparus principalement au niveau technique. Ils ont souligné que les réunions mensuelles convenues entre la RC, l'ambassadeur et les chefs d'agences avaient eu lieu, même si elles n'étaient pas aussi fréquentes que prévu. Au niveau technique, des problèmes ont été perçus sur la façon dont la DUE a rempli son rôle, mais aussi dans les relations interpersonnelles. Des réserves ont été émises quant au degré d'implication de la DUE dans les aspects opérationnels du programme. La manière de communiquer de la chargée de programme de la DUE a été aperçue comme inappropriée. Il a également été perçu que la communication inopportune des événements était due à des décisions du MPFPE et non de la coordination Spotlight qui se tâche de transférer immédiatement les décisions lorsqu'elles ont été reçues du ministère.

« [...] je dirais qu'au niveau stratégique, nous avons un excellent rapport avec l'ambassadeur de l'Union Européenne. [...] Mais ma compréhension, c'était plutôt que c'était une question de personne. La personnalité de la technicienne [de la DUE]. Il y a une très bonne collaboration au niveau stratégique et au niveau technique peut être, ça peut s'améliorer et ça serait bien d'en discuter avec Mme l'ambassadeur. » (informateur clé, RUNO)

« Je parle d'abord du problème de rôle. Vous êtes un donateur. Est ce que le donateur, son rôle, c'est d'aller dans l'opérationnel? Non. Le donateur ne va pas aller jusqu'à l'opérationnel. Est ce que telle activité est réalisée? Est ce que ceci, est ce que cela, votre plan de travail, il est où? » (informateur clé, BCR)

Principales conclusions:

- La plupart des parties prenantes ont fait preuve d'un engagement fort et d'une appropriation du programme. Toutefois, l'appropriation du programme des directions régionales du MPFPE dans les quatre régions de mise en œuvre est à améliorer.
- La DUE reste engagée dans la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight au Niger mais n'est pas satisfaite de la manière dont elle est engagée, de la qualité des produits, de la coordination et de l'appropriation du programme par les RUNO. Les RUNO et la coordination Spotlight, d'autre part, trouvent difficile de s'accommoder de l'implication étroite de la DUE dans le suivi et la mise en œuvre.

Recommandations:

- Afin de garantir une implication efficace et efficiente de la DUE au programme, le mode de fonctionnement actuel et ses défis au niveau technique et stratégique doivent être discutés entre l'EUD, les RUNOs la coordination Spotlight avec le soutien du secrétariat Spotlight au niveau global pour trouver des solutions.

<p>5A. Toutes les circonstances et tous les risques pertinents ont-ils été pris en compte pour actualiser la logique d'intervention ?</p> <p>5B. Aussi dans le contexte du Covid-19 ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Très bien – Bien</p> <p><input type="checkbox"/> Problèmes</p> <p><input type="checkbox"/> De graves lacunes</p>
<p>Risques et mesures d'atténuation</p> <p>Le document du programme pour l'Initiative Spotlight au Niger contient une matrice de risques qui a identifié des risques et mesures d'atténuation liés au contexte, à la programmation, à la stabilité sociale, institutionnelle, et à la gestion des fonds. L'Initiative Spotlight au Niger a été conçue en tenant compte des risques auxquels on peut s'attendre dans un pays comme le Niger (par exemple, le contexte socio-politique et humanitaire fragile, la résistance des hommes, des leaders religieux et coutumiers, le risque de la persistance d'un environnement anti-droits). Pour chacun de ces risques, des dispositifs ont été mis en place pour minimiser les effets ou impacts avec le renforcement de capacités, élargir le spectre des alliés politiques et garantir le soutien des élites politiques, impliquer les conservateurs dans les activités, et l'ajustement du plan de travail au contexte. L'analyse des risques était bien élaborée et les mesures d'atténuation étaient appropriées.</p> <p>Un risque qui n'a pas été pris en compte a été la demande de modification du gouvernement avant l'approbation. Comme les différents ministères ont été consultés au cours de l'élaboration du DPP, la demande de modification du document a été une surprise. Le gouvernement a estimé que le contexte socioculturel du pays n'a pas été suffisamment pris en considération. Le bureau du premier ministre a également estimé que l'éducation des filles devait être plus fortement intégrée. Le programme a réagi de manière constructive et a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement et la société civile pour réviser le document de programme et aboutir à une version finale acceptable pour tous. Ce va-et-vient a toutefois entraîné un retard de huit mois, le document final ayant été approuvé fin novembre 2019.⁷</p>	

⁷ Selon un commentaire de la coordination Spotlight, le retard ne concernait que les activités au niveau national. Les activités sur le terrain n'ont pas été affecté de la même manière par le délai.

« Dès le début, on a essayé de le faire ensemble. Il y avait les acteurs du gouvernement, il y avait la société civile, il y avait les agents, et d'autres acteurs pertinents. Maintenant, après cette phase d'analyse, il y a justement des consultants qui ont travaillé sur la formulation. Donc, je pense que c'était à ce niveau que les choses ont échappé. Ces petits changements de version de formulation dans le style de rédaction et autres qui ont fait en sorte qu'on a eu des difficultés, justement, à arriver de pouvoir lancer cette version du document avec le gouvernement. Il y a eu un communiqué en conseil des ministres qui a jugé utile de vraiment le lire en profondeur, s'assurer que tout ce qui est contenu dans ce document devait refléter la réalité et perspectives du Niger. Donc, à partir de ce moment, il y a eu en comité mis en place pour faire cette révision. Un comité composé déjà des membres de la société civile, des ministères sectoriels. Il y a eu aussi d'autres besoins qui ont été exprimés par le gouvernement, notamment le premier ministre, par rapport à la scolarisation de la jeune fille qui a encore été intégrée dans le document. » (informateur clé, RUNO)

« Dans le document de base du programme, il avait certains termes qui ne cadraient pas avec le contexte socioculturel du Niger, de même que des observations de la partie gouvernementale dans l'esprit du document. Ça nous a permis de nous approprier davantage le document et à la partie gouvernementale aussi qui n'a pas été associée dans le montage initial du document ». (informateur clé, RUNO).

Le Contexte du COVID 19

C'est juste quelques mois après le lancement du programme que la pandémie s'est déclarée. Au niveau des activités, les mesures de confinement les mesures de confinement ont conduit à la suspension temporaire de certaines activités tandis que d'autres ont été modifiées. Aussi, les agences ont demandé aux OSC de mise en œuvre de se tenir strictement à ces mesures dans le cadre de l'exécution de leurs mandats y compris pour le programme Spotlight.

“Chez nous, c'est le confinement total en respect aux mesures du gouvernement et jusqu' à présent vous voyez qu'il y a toujours le respect des mesures barrières avec le télétravail et la réduction des équipes.”
(informateur clé, RUNO).

L'équipe de l'Initiative Spotlight a développé un plan d'intégration budgétisé des réponses aux conséquences de la COVID-19, qui a identifié des moyens appropriés pour relever les défis causés par la pandémie. En dehors de l'effectivité de leur observance, ces mesures ont engendré des réaménagements pour se conformer sur le plan national de préparation et de réponse au COVID-19⁸. L'Initiative Spotlight a adopté une approche qui combine à la fois la mise en œuvre des activités en présentielle et en virtuelle.

Il s'agit de: 1) l'intégration de la sensibilisation COVID-19 dans les activités, 2) le recours à la sensibilisation via les radio communautaires, inclût le théâtre interactif via la radio, 3) le financement des activités économiques comme la production des masques et du gel hydroalcoolique pour les femmes et les jeunes filles regroupées en association et la distribution de ces équipement de prévention à tous les partenaires et travailleurs de première ligne, 4) l'appui technique au partenaires institutionnels pour l'élaboration des stratégies de réponse à la Covid-19, aux prestataires de services de première ligne pour renforcer leur capacité opérationnelle et technique à se réadapter au nouveau contexte, aux mouvements de femmes et aux organisations de la société civile, et aux chefs communautaires et traditionnels et aux institutions locales pour promouvoir des activités de prévention innovantes, et 5) création d'un réseau de jeunes femmes leaders qui ont communiqué leurs défis et leurs histoires pendant la période de crise à travers des techniques de narration (storytelling) et par le biais de l'art.

⁸ https://niger.iom.int/sites/niger/files/situation_reports/file/IOM%20Niger%20COVID-19%20Strategic%20Response%20Plan.pdf

De plus, la pandémie a eu des impacts négatifs sur l'aggravation de la vulnérabilité des femmes et filles. Bien que des statistiques officielles ne soient pas disponibles, des rapports⁹ font état d'une augmentation de la violence, en particulier de la violence domestique. Les restrictions de mouvements pour des transactions économiques ont eu des conséquences sur les droits économiques des femmes et filles et peut les rendre plus dépendantes et vulnérables. L'accès aux services (centres de santé et les refuges, écoles, centres d'apprentissage) a également été réduit parce qu'ils ont temporairement cessé leurs activités ou réduit les heures de travail. L'assistance de services aux survivantes de VBG de forme holistique a été encore plus importantes dans ce contexte (pour plus d'informations, voir question 12).

Principales conclusions:

- La matrice des risques dans le document du programme de pays a identifié de manière appropriée les risques et circonstances possibles qui peuvent affecter le programme et la logique d'intervention. Le retard causé par la révision du document de programme requis par le gouvernement n'avait pas été anticipé, mais les mesures d'atténuation identifiées dans la matrice des risques ont été appliquées et une solution appropriée a été trouvée, même si cela a retardé la mise en œuvre du programme.
- La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation des VBG au Niger. Le programme a mis en œuvre des mesures efficaces en réponse à la crise et pour ajuster les activités aux exigences de distanciation sociale.

<p>6. Les indicateurs de mesure des résultats sont-ils bien définis et pertinents pour mesurer la réalisation des objectifs ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Très bien – Bien
	<input type="checkbox"/> Problèmes <input type="checkbox"/> De graves lacunes
<p>La théorie du changement contenue dans le Document Programme Pays (DPP) a été conçue de manière consultative avec toutes les parties prenantes concernées (voir aussi question d'évaluation 3). Dans ce processus les résultats (outcomes) ainsi que les indicateurs permettant de mesurer les progrès ont été définis¹⁰. Cela a donné lieu à 28 indicateurs de réalisation et 16 indicateurs de résultats. Les entretiens avec les personnes responsables du suivi de l'avancement du programme soulignent que les indicateurs choisis sont pertinents et bien définis. Au cours des consultations avec les différentes parties prenantes pendant la phase de révision du programme, certains indicateurs ont été révisés et adaptés au contexte national.</p> <p>La revue documentaire a confirmé que les indicateurs sont sensibles au genre. La désagrégation par sexe est utilisée pour tous les indicateurs pertinents et des indicateurs spécifiques pour l'engagement des garçons et des hommes et la prise en charge des filles et des femmes sont utilisés. L'engagement de ne laisser personne pour compte (LNOB) a été considéré en désagrégant les indicateurs par sexe, âge, secteur et autres types de désagrégation tels que les filles scolarisées et non scolarisées. Alors que certains indicateurs incluent les groupes marginalisés, il n'existe pas d'indicateur spécifique pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'engagement de ne laisser personne pour compte, en particulier sur ce</p>	

⁹ <https://equipop.org/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-Enquete-Covid19.pdf>

¹⁰ Dans le cadre du plan intégré de suivi et d'évaluation, il existe 34 indicateurs d'extrait. Dans le rapport annuel 2019, cependant, les données n'ont été fournies que pour les 28 indicateurs d'extrait listés dans le DPP.

qui a été fait pour atteindre en premier lieu les personnes les plus laissées pour compte comme les personnes vivant avec handicap.

Il existe certains indicateurs pour lesquels les opportunités de désagrégation des données n'ont pas été saisies par le programme Spotlight au Niger :

- L'indicateur 3.2.4 : nombre de communautés disposant de plateformes de plaidoyer) n'a pas de critères de désagrégation alors que la désagrégation entre zones urbaines, périurbaines et rurales aurait été pertinente.
- L'indicateur 3.2.6 : nombre de réseaux d'hommes et de garçons créés et/ou renforcés : Les rapports ne révèlent pas si les groupes d'enfants et de jeunes sont inclus ou non.
- Les indicateurs 6.1.4 et 6.3.1 qui mesurent le progrès au niveau de groupes de défense des droits des femmes et d'OSC n'utilisent pas de critère de désagrégation. Il serait toutefois important de savoir combien de ces groupes sont des groupes de jeunes (filles/garçons), des organisations féministes ou des représentants de groupes marginalisés (hommes/femmes/garçons/filles).

Principales conclusions :

- Les indicateurs du programme ont été sélectionnés dans un processus consultatif et mis à jour après un contexte de révision du programme. Les indicateurs sélectionnés sont pertinents.
- Les indicateurs sont sensibles au genre lorsque cela est pertinent, mais les mécanismes de collecte de données pour certains indicateurs ne génèrent pas des niveaux de désagrégation suffisants, en particulier pour suivre l'inclusion des groupes marginalisés.

Recommandations:

- Pour améliorer la redevabilité, il est suggéré d'ajouter des critères de désagrégation pour les indicateurs 3.2.4., 3.2.6, 6.1.4 et 6.3.1 (équipe Spotlight au Niger).

C. EFFICACITÉ

<p>7. Les mécanismes de mise en œuvre choisis (y compris le choix des modalités de mise en œuvre, des entités et des dispositions contractuelles) sont-ils adéquats pour atteindre les résultats escomptés ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Très bien – Bien <input type="checkbox"/> Problèmes <input type="checkbox"/> De graves lacunes
<p>Le programme Spotlight est mis en œuvre par le gouvernement, 4 RUNO et 6 IP. La supervision est assurée par le comité de pilotage et le comité technique (voir aussi question 10). Les agences reçoivent leur budget sur la base des plans annuels approuvés et assurent la mise en œuvre à travers des parties prenantes qui sont les services techniques du ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, et les IP. Conformément à leurs mandats, les agences ont contractualisé des IPs qui ont un niveau d'expertise et les capacités opérationnelles sur le terrain. Il y eu des retards de paiement qui interviennent entre les RUNO et les OSC à cause des procédures de paiement du système ONU souvent lentes (voir aussi la question d'évaluation 10).</p> <p>La coordination nationale de l'Initiative Spotlight est représentée au niveau central et ne dispose pas de représentants dans les régions. L'équipe de cinq personnes comporte un coordonnateur, un chargé de</p>	

suivi et évaluation, une chargée de communication, une assistante administrative multi-tâches et un chauffeur.

Exécution du budget

L'allocation pour la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight au Niger est de 17 millions USD pour la phase 1. L'analyse des données relatives au budget et aux dépenses pour les RUNO PNUD, FNUAP, UNICEF et ONUFEMMES au 30 septembre 2020 montre ce qui suit : Sur le budget de 17 millions US\$, 5,401,994 US\$ (32%) avaient été dépensés au 30 septembre 2020, ce qui représente 76% des fonds transférés à cette date. Un montant supplémentaire de 2.9 millions de US\$ a été engagé, ce qui porte le total des montants exécutés et engagés à 49%.

En raison du faible taux d'exécution, la phase 1 a été prolongée de six mois supplémentaires dans l'espoir que le programme accélère la mise en œuvre et exécute la totalité du budget de la phase I (17.0 millions US\$) d'ici au 30 juin 2021. Les RUNO avaient dépensé entre 12% et 45% du budget de la phase I au 30 septembre 2020. Si l'on ajoute les engagements, le taux d'exécution varie entre 36 et 60% (voir Figure 1).

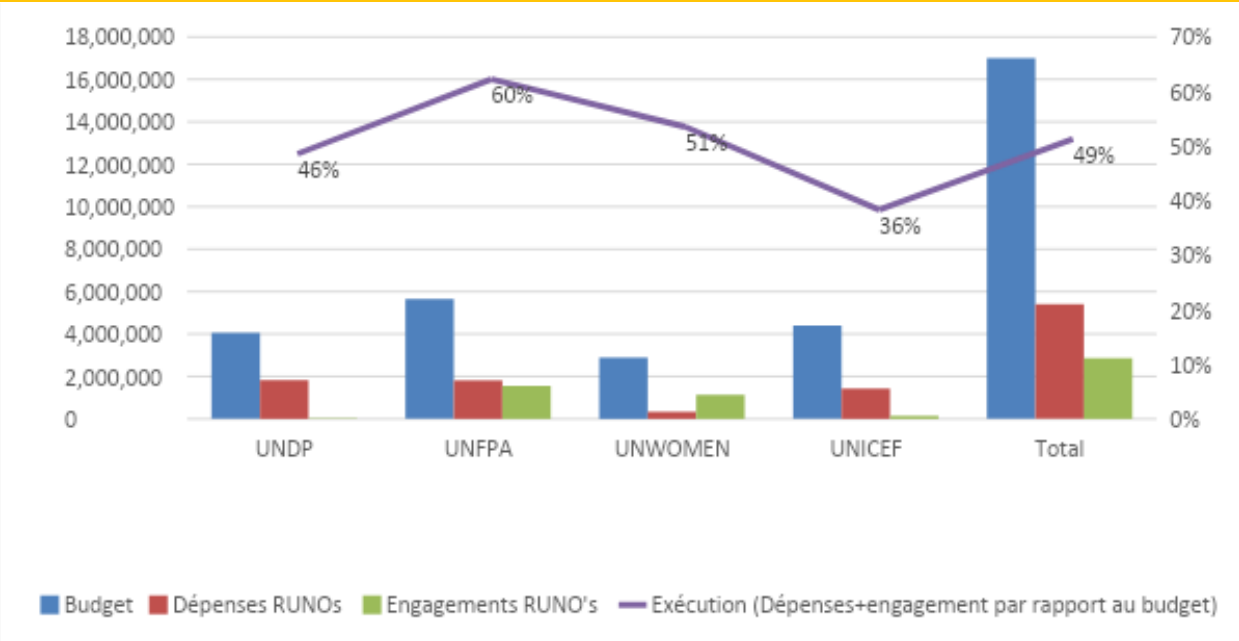
Tableau 2: Aperçu général de l'exécution du budget par agence (30 septembre 2020)

Niger	Budget	Dépenses RUNOs	Engagements RUNOs	Exécution (dépenses + engagement par rapport aux budget)
UNDP	4,048,345	1,825,763	31,516	46%
UNFPA	5,651,624	1,813,545	1,553,320	60%
UNWOMEN	2,889,546	333,863	1,135,425	51%
UNICEF	4,410,485	1,428,824	141,882 ¹¹	36%
Total	17,000,000	5,401,994	2,862,143	49%

Bien que le budget initial ait été conçu sur la base des activités par extrant et résultat, les dépenses sont rapportées par le siège de chaque RUNO par le biais de la passerelle MPTF en utilisant les lignes budgétaires de l'UNDG. Les données relatives aux dépenses par résultat et par domaine de production devraient être disponibles au bureau national des RUNO respectifs, mais elles ne sont actuellement ni collectées ni compilées par l'Initiative Spotlight au Niger. Il est donc difficile d'évaluer si les problèmes de dépenses affectent la réalisation des résultats du programme par résultat ou pilier.

¹¹ Selon la coordination, les engagements signés avec les IPs par UNICEF ne sont pas comptabilisés dans les engagement comme pour les autres agences, ce qui explique leur taux faible à cette période.

Figure 1. Budget du Niger par rapport aux dépenses (30.09.2020)



Niveaux d'effectifs pour l'Initiative Spotlight au Niger et les coûts de gestion

Selon le budget, 66 % des coûts de gestion du programme (soit 15% du budget total de la phase 1) ont été alloués aux frais de personnel. Chaque RUNO reçoit un financement SI pour les coûts de personnel et les frais de personnel. Compte tenu du nombre de IP gérés, l'équipe d'évaluation estime que les ressources allouées pour le personnel et les frais de personnel sont adéquates. Ceci a été confirmé par la plupart des personnes interrogées qui ont jugé que les RUNO disposaient d'un personnel adéquat pour faciliter la mise en œuvre du programme. Certains informateurs clés (équipe Spotlight) ont toutefois souligné que la disponibilité limitée du personnel des RUNO avait été un problème, surtout au début du programme. L'une des raisons du manque de disponibilité est que le personnel des RUNO agit comme point focal pour de multiples initiatives, ce qui détourne leur attention du programme au détriment de leur réactivité à l'égard des IPs qui ont déploré des retards substantiels dans la mise en œuvre des opérations (voir aussi question d'évaluation 4).

« Dans certaines agences, les activités de l'Initiative Spotlight sont sous la supervision d'une seule personne qui a aussi d'autres cahier de charge. Cela ne facilite pas le travail avec nous et souvent même avec les OSC. Dès que cette personne est sur d'autres activités, il n'y a pas de répondants. » (Informateur clé, BCR)

Principales conclusions

- Le taux de dépense au Niger à la fin de septembre 2020 était faible compte tenu du temps restant, mais meilleur en comparaison avec d'autres pays qui ont dû faire face à un retard aussi long au départ. Le manque de données financières par résultat rend difficile l'évaluation du rapport coût-efficacité du programme.
- L'allocation de 66% des coûts de gestion du programme au personnel semble appropriée compte tenu du nombre de partenaires à gérer.

<p>8. Le gouvernement partenaire et les autres partenaires dans le pays dirigent-ils efficacement l'action ? (Veuillez considérer le gouvernement, les OSC et la délégation de l'UE)</p>	<input type="checkbox"/> Très bien – Bien <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes <input type="checkbox"/> De graves lacunes
<p>Le gouvernement</p> <p>Dans la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight, le gouvernement assure le leadership à travers le MPFPE. A ce titre, la Ministre est la présidente du Comité de Pilotage (COFIL) et le SG du MPFPE est vice-président du Comité Technique (voir question 10 pour le fonctionnement des comités). Les autres ministères qui font partie du COFIL sont le ministère de la santé publique, le ministère du plan, le ministère de la justice, le ministère de finance et les ministères en charge du secteur éducatif. Selon les informateurs clés des RUNO et de la coordination Spotlight, le MPFPE assure une coordination des différents programmes de lutte contre les VBG. Le bon leadership de la ministre du MPFPE lors des réunions a été décrit comme un atout pour le programme.</p> <p><i>« J'ai été fortement impressionné par le leadership de la ministre de la Promotion de la femme. Elle a assumé pleinement son rôle, à donner les lignes directrices, a suivi le dossier et je dois dire que j'étais fortement impressionnée par ce leadership car il est très important que la contrepartie nationale montre le chemin pour que nous, les partenaires, puissions aider. Je pense que nous pouvons mieux faire comme partenaire, en renforçant la capacité de ce ministère qui a fait preuve d'avoir une très bonne vision et un très bon leadership. »</i> (informateur clé, RUNO)</p> <p>Le MPFPE est représenté au niveau des régions et des départements qui assurent la mise en œuvre de certaines activités en collaboration avec les IP. Cette mise en œuvre est confrontée à un nombre de problèmes liés notamment à l'insuffisance des cadres au niveau du MPFPE. Cette insuffisance joue à deux niveaux : 1. En termes d'effectif, les directions régionales sont confrontées à un problème d'effectifs pour l'exécution de leur mandat. 2. Le niveau d'expertise du personnel du gouvernement pour la coordination et la mise en œuvre d'un programme comme le Spotlight ne répond pas au besoin de l'expertise spécifique nécessaire (VBG) (voir également question 13). Selon les informateurs clés du gouvernement et des IPs, ces problèmes persistent malgré les formations réalisées.</p> <p>Pour renforcer les capacités du gouvernement au niveau central et infranational, des assistants techniques « genre » ont été recrutés. Pour le cas de la région de Maradi par exemple, cette assistance technique, mise à la disposition de la direction régionale par l'UNICEF, assure le suivi des activités et la collecte des données au niveau des OSC de mise en œuvre. L'assistante technique genre au niveau central est financé par l'UE.</p> <p>Au niveau des autres structures gouvernementales comme les directions des forces de défense et de sécurité et les tribunaux de justice, les défis de la mise en œuvre du programme Spotlight résident dans l'inadéquation des structures pour la prise en charge des cas des VBG et leur manque de moyens d'action. La direction des forces de défense, par exemple n'ont pas encore des moyens logistiques suffisants pour le déplacement de ces brigades et les agents dans la zone de Maradi ont rapporté qu'ils doivent se déplacer avec des véhicules privés.</p> <p><i>« Nos moyens sont très modestes par rapport aux missions que nous assurons pour Spotlight. Les locaux que nous utilisons ne sont pas adéquats comme vous pouvez le constater. Pour les activités de terrain souvent ce sont nos propres véhicules que nous utilisons, ce qui n'est pas normal parce que ce sont des</i></p>	

véhicules avec des immatriculations privées qui peuvent être retenus par des gens et donc c'est comme si nous mettons nos propres vies en danger. » (informateur clé, gouvernement)

Les conditions de travail difficiles des para juristes qui font l'assistance juridique et judiciaire (primes, et moyens de transports) a été particulièrement soulevé. Leur travail de sensibilisation et d'orientation des survivantes est affecté par leur manque de capacité à se déplacer.

Le groupe de référence des OSC (GRSC)

Les OSC sont représentées dans la gestion de l'Initiative Spotlight par le biais du GRSC, composé de 16 membres. Ses membres rejoignent le groupe à titre individuel et ne sont pas tous des partenaires de mise en œuvre. Les représentants du GRSC participent aux réunions du COPIL, du comité technique et de coordination par pilier afin de partager leurs points de vue et de valider les résultats.

« Nous participons à toutes réunions du comité de pilotage. C'est dans le cadre de l'implication de la société civile dans les activités de l'Initiative Spotlight parce que l'état à lui seul ne peut faire ça. Il faut la participation de tous. Notre rôle consiste à veiller à la bonne exécution en présence des principales parties prenantes. » (Informateur clé, OSC)

Pour renforcer ses contributions, le GRSC a élaboré un plan d'action annuel en 2020 qui a été validé par le programme. Il était axé sur trois domaines : (1) le suivi et l'évaluation participative, (2) la sensibilisation et (3) la communication et la coordination des acteurs de la société civile. Dans le cadre du premier domaine, la GRSC a développé une stratégie nationale pour déployer une approche de suivi et d'évaluation participative qui permet un suivi indépendant des processus et systèmes utilisés par Spotlight.

La délégation de l'UE

La Délégation de l'UE au Niger a été très impliquée depuis le début de l'Initiative Spotlight. Elle a été présente lors de la conception du programme, du développement et de la révision du plan de travail et contribue au suivi du programme. L'ambassadeur de l'UE et les membres du personnel de la délégation participent aux réunions pertinentes et ont systématiquement apporté une réflexion détaillée aux documents qui ont été partagés. Ils ont toutefois exprimé des réserves quant à la gestion du programme qui ne leur a pas permis d'assurer un suivi efficace et efficient. Leur perception est que les processus de gouvernance ne sont pas suivis, que les processus de communication et de coordination manquent d'efficacité et que leurs commentaires ne sont souvent pas pris en compte. Ils ont essayé à plusieurs reprises de discuter des problèmes avec la RC, la coordination Spotlight et les chefs d'agences sans voir une amélioration. Ils ont également l'impression d'avoir été souvent poussés à jouer un rôle de coordination qui n'était pas rempli par la coordination Spotlight ni par les RUNO. Par conséquent, le temps et les efforts qui ont dû être consacrés au soutien de Spotlight étaient disproportionnés par rapport aux autres programmes des Nations Unies financés par l'UE. Au niveau de la coordination Spotlight et des RUNOs, ces perceptions ne sont pas partagées. Selon eux, ils perçoivent que la DUE contribue efficacement à l'orientation des actions au niveau stratégique, mais que des problèmes existent au niveau technique pour lequel la DUE s'attend à être impliqué dans des aspects qui sont considérés comme dépassant le rôle du donateur. Ils s'attendent également à une attitude plus constructive dans la solution des problèmes (voir aussi la question 4). Ces différentes perceptions ont engendré des tensions dans les relations entre la DUE, les RUNO et la coordination Spotlight.

Principales conclusions:

- La ministre du MPFPE a fait preuve d'un leadership fort lors des réunions de coordination du COPIL, ce qui a été apprécié positivement.

- Au niveau infranational, les agences gouvernementales sont confrontées à un manque de personnel qualifié pour traiter les questions des VBG et à un manque de capacités logistiques pour remplir pleinement leur rôle. Selon les informateurs clés, cela a eu un impact négatif sur l'approche holistique de l'assistance aux survivantes des VBG.
- Le GRSC participe dans les instances de gouvernance et a développé un plan d'action (pour l'année 2021) pour élargir sa fonction de suivi et de coordination.
- La DUE a joué un rôle actif aux différentes étapes de la mise en œuvre du programme. Malgré cela, la DUE et les Nations unies (RUNOs, coordination Spotlight) s'accordent à dire qu'il y a des problèmes à résoudre dans la manière dont DUE a contribué à diriger les actions. Les perceptions de la nature de ces problèmes diffèrent toutefois fortement entre la DUE et les RUNOs/la coordination Spotlight. Il sera essentiel de résoudre ces tensions avant le début de la deuxième phase du programme.

Recommandations:

- Continuer à renforcer les services déconcentrés de l'état pour assurer une prise en charge holistique et de qualité aux survivantes des VBG.
- Afin d'améliorer de manière pérenne les conditions de travail des para juristes qui font l'accompagnement juridiques des survivants des VBG, il est important que le gouvernement mette en place de mécanismes de financement pour soutenir leur travail (contributions aux primes et aux moyens de transports). (MPFPE)
- Pour améliorer l'efficacité de la collaboration entre la DUE et les RUNOs/la coordination de l'initiative Spotlight, il est suggéré de réunir les acteurs concernés avec un facilitateur du Secrétariat Spotlight global pour discuter des différentes perceptions sur ce que sont les problèmes et comment ils peuvent être résolus. Il est également suggéré que la DUE et la coordination Spotlight conviennent d'un protocole de communication qui décrive les procédures et les délais de communication (RUNOs, coordination Spotlight, DUE, Secrétariat global).

<p>9A. S'il y a des retards, quelle est leur importance et quelles en sont les conséquences ? Quelles sont les raisons de ces retards et dans quelle mesure des mesures correctives appropriées ont-elles été mises en œuvre ? Dans quelle mesure la planification a-t-elle été révisée en conséquence ? AVANT COVID</p> <p>9B. Quelles sont les conséquences du COVID 19 ? Dans quelle mesure des mesures correctives appropriées ont-elles été mises en œuvre ? Dans quelle mesure la planification a-t-elle été révisée en conséquence ? APRÈS COVID</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Très bien – Bien</p> <p><input type="checkbox"/> Problèmes</p> <p><input type="checkbox"/> De graves lacunes</p>
<p>Des retards avant COVID</p> <p>Le programme Spotlight Niger aurait dû commencer en début 2019, mais n'a pu démarrer qu'en novembre. Ce retard était dû à une phase de révision du document à la suite des observations de la partie gouvernementale. Ils demandaient la prise en compte des données récentes sur les VBG notamment celles de l'EDS 2017 au lieu de celles de l'EDS 2012, l'intégration de l'éducation des filles et surtout la prise en compte du contexte socioculturel du Niger dans l'utilisation des termes.</p>	

Cette phase de réécriture sous le leadership d'un comité constitué des fonctionnaires du gouvernement, représentants de la société civile, de la DUE et agences des Nations unies a permis d'aboutir à un document de programme consensuel qui a vu son lancement officiel en novembre 2019.

Outre cette demande de reformulation du programme de pays, des facteurs internes ont aussi entraîné un retard dans le démarrage du programme. Le recrutement du coordonnateur de l'Initiative Spotlight a pris du temps et il a pris service qu'en septembre 2019. De plus, entre la validation du projet et la validation du budget qui ont eu lieu au mois de novembre et l'envoi final du budget par le secrétariat de l'Initiative Spotlight, il s'est écoulé presque trois mois. Cela a également contribué à retarder la mise en œuvre des activités en 2019.

Avant le lancement officiel, certaines RUNO ont assuré la continuation d'activités qui rentrent dans le continuum de leur mission. Mais la continuation de ces activités sans l'implication de la coordination nationale a contribué à maintenir une culture de travail en silos. L'arrivée tardive de la coordination n'a pas arrangé les choses; ils étaient perçus comme des "étrangers" dans le dispositif. Les réunions conjointes et une plus grande implication des techniciens dans les activités ont permis de dépasser cette difficulté.

Pendant la période de reformulation, la DUE avait suggéré que les agences des Nations unies puissent déjà commencer à planifier des études préliminaires qui aideraient à structurer et à planifier les interventions. Malgré des demandes répétées, cela n'a pas eu lieu et ces études n'ont été lancées qu'à la fin de 2020. Par conséquent, leurs résultats n'ont pas pu informer les modalités et le contenu des interventions. Selon les RUNOs et la coordination Spotlight, il n'a pas été possible de planifier les études avant le lancement officiel du programme car elles nécessitaient la participation du gouvernement qui n'avait pas encore approuvé le DPP. Une fois le DPP approuvé, plusieurs appels d'offres ont dû être lancés en raison des difficultés à trouver des consultants possédant les qualifications requises.

L'année 2019 était donc plus une année de démarrage ou l'essentiel des activités avait consisté en la contractualisation des IP à travers la signature des plans annuels de travail, et la mise en place des fonds. Pour rattraper le retard, des mesures ont été prises notamment l'élaboration d'un plan d'accélération de mise en œuvre pour tenir compte de la nécessité d'un impact rapide et des consultations et efforts nécessaires pour associer toutes les parties prenantes à la prise de décision.

Des retards à cause de la COVID-19

La pandémie de la COVID-19, déclarée quelques mois après le démarrage des activités, a entraîné un retard supplémentaire en raison des mesures prises par le gouvernement. Ces mesures incluaient le confinement de villes résultant dans un arrêt systématique des activités de l'Initiative Spotlight y compris les activités sur le terrain. Le programme a agi promptement pour réviser son plan de travail (voir question 5) et accompagner le plan de riposte National avec les kits de lavage des mains, les gels désinfectants, les masques etc.

Les réunions, et autres activités ont été suspendues avec un développement du mécanisme de télétravail et des réunions virtuelles. Ceci était plus difficile avec certains partenaires parce qu'ils n'avaient pas d'infrastructure pour travailler en ligne à cause de la faible couverture d'internet. Cette phase d'arrêt s'est poursuivie pendant quatre mois. Au niveau des zones d'intervention, les rassemblements de personnes étaient également interdits, ce qui a rendu impossible le suivi de la mobilisation communautaire autour des questions des VBG. Sur le terrain, les sensibilisations et les animations ont tenu compte des nouvelles mesures avec la dotation de désinfectant avant les séances de sensibilisation, l'allègement des groupes dans le cadre des sensibilisations, la distanciation sociale dans les groupes, et l'utilisation des masques par tous les membres des groupes pendant les sensibilisations.

L'Initiative Spotlight a aussi développé des méthodes innovantes au niveau de plusieurs piliers pour répondre aux défis causés par la pandémie. Par exemple, dans le pilier 3, le programme a engagé les chefs traditionnels qui ont animé des émissions interactives, y compris avec des techniques de théâtre interactif, sur les ondes des radios communautaires. Le but de ces messages était de réduire les confusions faites en matière de VBG au sein des populations et orientent vers des comportements positifs et le soutien à apporter aux survivantes. Un des éléments de la réponse communautaire pour la prévention du COVID-19 a été la mobilisation des jeunes filles des « Espaces sûrs » enrôlées dans le Centre de formation des adolescentes en stylisme-modélisme de Niamey pour prendre en charge la fabrication de masques qui faisaient défaut. Le programme a aussi mis en place le mouvement des '*Spotlight Girls Advocates*', des jeunes femmes âgées de 18 à 30 ans, qui grâce à leurs expériences personnelles appelaient à plus d'équité pour les filles et réclamaient plus d'opportunités à travers une meilleure valorisation de la fille dès le jeune âge, l'éducation et à l'accès aux soins et services de santé. Dans le pilier 5, le programme a organisé une activité de renforcement des capacités en juin 2020 afin d'outiller 24 acteurs (gestionnaires de cas et gestionnaires de données des ONG et des services étatiques) sur le GBVIMS pour pouvoir collecter et produire des données fiables et comparables. Pendant cette formation, une attention particulière a été accordée à renforcer leur compréhension sur comment intégrer le principe de « ne pas nuire », en intégrant des garanties de sécurité et de confidentialité dans le contexte de COVID-19.

Malgré ces efforts, plusieurs activités n'ont pas pu se réaliser en raison de l'interdiction des voyages à l'intérieur du pays, des rassemblements de personnes, de la distanciation sociale et l'annulation des missions des consultants internationaux. Ces activités ont subi un retard dans la mise en œuvre malgré des dispositions alternatives prises. Selon l'équipe de coordination, toutes les activités reportées, à l'exception de deux, ont été réalisées à ce jour. En l'absence du rapport annuel 2020, cela n'a pas pu être corroboré par la revue documentaire. Les activités retardées sont deux études, une sur l'analyse comparative du cadre juridique et légal et une sur l'application du cadre juridique sur les VBG ont été reportées à 2021.

Principales conclusions

- Les retards dans la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight au Niger sont importants et liés à la fois à des facteurs externes (politiques et sanitaires) et internes (institutionnels). Un plan solide d'accélération de mise en œuvre a été développé et est en train d'être exécuté.
- Les RUNO ont élaboré un plan et budget révisés en réponse aux conséquences du COVID-19 au Niger. Plusieurs actions et stratégies efficaces ont été adoptées pour mitiger les effets de la pandémie. Au moment de l'évaluation il n'y avait que deux activités du plan d'accélération qui n'ont pas été réalisées.

Recommandations :

- Continuer à identifier des méthodes innovantes pour mettre en œuvre le programme dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui affecte encore le pays (RUNO et IP).

<p>10A. Quelle est l'efficacité de la gestion de l'initiative ? 10B. Quelle est l'efficacité de la gestion du programme ? Les modalités de gestion de l'initiative au niveau national sont-elles adéquates et appropriées? 10C. Quelle est l'efficacité de la gestion du programme ? Les comités de pilotage nationaux fonctionnent-ils efficacement et sont-ils conformes aux principes de Spotlight?</p>	<p><input type="checkbox"/> Très bien – Bien</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Problèmes</p> <p><input type="checkbox"/> De graves lacunes</p>
<p>Au Niger, deux organes de gouvernance ont été mis en place pour assurer la gouvernance et le suivi de l'Initiative Spotlight. Il s'agit du Comité de Pilotage (COFIL) et du Comité technique. De plus, il y a deux types de réunions de coordination. Les réunions par Pilier et les réunions de la Coordination régionale intersectorielle.</p> <p>Le Comité de Pilotage (COFIL)</p> <p>Le COFIL est le plus haut niveau de gouvernance de l'Initiative Spotlight au Niger. Le gouvernement préside le COFIL à travers la ministre du MPFPE. La Vice-présidence, assurée par la Coordinatrice Résidente, a pour objectif de concrétiser le caractère fédérateur des efforts et de créer une synergie d'action avec toutes les parties prenantes de l'initiative. Les autres membres présents sont les représentants de la DUE, des ministères impliqués, des quatre RUNO, du GRSC et de la coordination Spotlight.</p> <p>Les principales responsabilités du COFIL sont d'assurer la coordination et une mise en œuvre participative, d'approuver les plans de travail et budgets ainsi que des révisions de ces derniers, gérer les relations avec les parties prenantes au niveau national et d'assurer la gestion des risques. Il sert à ce titre d'organe d'orientation et de décisions stratégiques pour adapter la mise en œuvre du Programme à l'évolution de la réalité sociopolitique et économique du pays. La fréquence de réunion prévue pour le COFIL est de deux fois par an (et de façon extraordinaire en cas de besoin). A ce jour, le COFIL s'est réuni trois fois, en février 2019, en novembre 2019 et en juillet 2020.</p> <p>Selon 75% des répondants de l'enquête en ligne, l'efficacité du COFIL a été jugée 'bonne' ou 'excellente'. Les répondants ont souligné que des réunions avaient été organisées régulièrement. Les recommandations formulées ont été perçues comme pertinentes et ont fait l'objet d'un suivi lors de la réunion suivante, ce qui est confirmé par les comptes rendus de réunions. La qualité des échanges et l'engagement des participants ont également été soulignés.</p> <p><i>« Le comité de pilotage se réunit comme programmé et valide les décisions comme stipulé dans son cahier des charges. » (répondant de l'enquête en ligne, RUNO)</i></p> <p><i>« Les réunions de comité de pilotage ont permis de formuler des recommandations, notamment dans l'amélioration du mécanisme de suivi et évaluation. » (répondant de l'enquête en ligne, RCO)</i></p> <p><i>« Le comité est composé de membres de haut niveau à l'esprit ouvert. Il y a des discussions de qualité et des contributions pertinentes à la mise en œuvre du programme. » (répondante de l'enquête en ligne, RUNO)</i></p> <p>Les 25 % restants des répondants à l'enquête en ligne ont estimé que le COFIL manquait d'efficacité. Ils ont fait état d'une planification insuffisante des réunions, d'un manque de partage opportun des informations et d'une fréquence insuffisante des réunions. Cette perception a été aussi partagée par la DUE qui n'a pas participé dans l'enquête en ligne.</p> <p><i>« Très peu de réunions et très peu d'engagement dans la planification et la mise en œuvre des activités. » (répondante de l'enquête en ligne, RUNO)</i></p>	

« Il y a un manque de coordination et de partage d'informations à temps utile. » (répondant de l'enquête en ligne, RUNO)

« L'insuffisance des rencontres pose un problème. » (répondant de l'enquête en ligne, gouvernement)

Deux sur les neuf répondant(e)s de l'enquête en ligne du gouvernement avait également l'impression que le gouvernement n'avait pas assez d'opportunité de jouer son rôle de coordonnateur et d'influencer des décisions qui ont déjà été prises par les RUNO en amont. Une perception dans le même sens a également été décrite par un informateur clé du gouvernement au cours de l'entretien

« Beaucoup de décisions importantes sont prises en dehors des services de l'État. Les agences se fixent souvent des objectifs qui ne sont pas nécessairement ceux de l'État et mettent les services devant le fait accompli. » (répondant de l'enquête en ligne, gouvernement)

« Dans tous pays couverts par le Programme Spotlight, la coordination est bien basée au Ministère en charge du Genre. Aussi toutes les parties prenantes doivent passer par ladite institution pour faire valider leurs activités entrant dans ce cadre. Malheureusement au Niger, le MPF/PE constate que le plus souvent ses attributions sont piétinées par ce programme. De même, le comité de pilotage doit permettre à toutes les Directions de mise en œuvre d'assister à ses travaux pour une question d'uniformité et de mise à niveau de l'information. » (répondant de l'enquête en ligne, gouvernement)

Cette perspective n'était pas partagée par les autres informateurs clés. Les OSC n'ont fait aucun commentaire sur le rôle du gouvernement dans le pilotage du programme. L'évaluation actuelle ne peut donc pas établir dans quelle mesure ces perceptions du gouvernement sont des points de vue isolés, mais il est important de reconnaître leur existence et de les explorer davantage.

Le Comité technique

Le comité technique est co-présidé par la RC et le secrétaire général du MPFPE qui assure la vice-présidence. C'est l'instance technique qui assure la supervision et la revue technique de la mise en œuvre du programme. Sa responsabilité inclut la validation technique de tous les documents produits en vue de leur soumission au COPIL. Ses membres sont la coordination du SNO, des représentants des IP, les ministères sectoriels, les points focaux du programme des RUNOs et d'autres parties prenantes de la société civile. Depuis la conception du programme, trois réunions ont été organisées. En termes de calendrier, elles ont eu lieu avant les réunions du COPIL pour permettre la préparation de ces dernières. Les procès-verbaux des réunions du comité sont détaillés et montrent que le suivi des recommandations émises lors des réunions précédentes a eu lieu.

Selon la DUE, la validation technique du rapport annuel 2019 a posé des problèmes lors d'une réunion du comité technique à cause de désaccord entre les RUNO et la Coordination de l'Initiative Spotlight d'un côté et la DUE de l'autre côté. Malgré un refus de la DUE de valider le rapport, il a été soumis par la suite à l'approbation du COPIL par la coordination du programme. Cette perception n'a pas été corroboré par la coordination Spotlight et les RUNOs. Le gouvernement n'a pas abordé ce sujet lors de l'entretien. Les recommandations dans le rapport du COPIL (juillet 2020) indiquent néanmoins des problèmes dans le processus d'approbation des documents. Elles stipulent le suivant :

1. *Elaborer les rapports selon un processus au cours duquel le draft doit être partagé aux acteurs pour observations, faire une réunion de mise en commun des amendements avant de le soumettre aux instances ;*
2. *Réexaminer le rapport 2019 afin de prendre en compte certaines observations des partenaires*

La coordination par pilier et les coordinations régionales

Sur la base des piliers de l'initiative Spotlight, six groupes de coordination ont été créés. Chaque coordination de pilier est responsable de la planification et du suivi des interventions des résultats sous leur pilier. Les coordinations des piliers se réunissent sur une base trimestrielle et sont facilitées par l'agence chef de file respective (voir également la question 2). Leurs membres sont les RUNO impliqués, les ministères, les IP et le GRSC. La coordination par pilier a contribué à favoriser le dialogue, le partage d'informations, les recherches de synergies, la complémentarité des actions et la recherche de réponses consensuelles face aux goulots d'étranglement.

Les coordinations régionales devraient réunir les mêmes parties prenantes au niveau régional. Les informateurs clés interviewés sur le terrain n'ont pas mentionné ce mécanisme de coordination, mais ont fait référence à un groupe de travail 'VBG' à Maradi. Le rapport annuel pour 2019 a souligné que l'entité responsable des réunions de coordination, la direction régionale du MPFPE, n'avait pas encore pris en charge l'organisation de ces réunions. Ceci a été confirmé par le MPFPE au cours de l'entretien (voir également la question d'évaluation 4). Le manque de coordination des interventions Spotlight au niveau des régions a été souligné comme un défi majeur dans un focus avec les IP sur le terrain et aussi par d'autres certains informateurs clés et répondants de l'enquête en ligne (RUNOs, gouvernement, IP). Les OSC ont également précisé que le nombre de comités différents travaillant sur le genre ajoutait à la confusion.

« Je pense que ce rôle qu'elle [la direction régionale du MPFPE] devait jouer en réalité et qu'elle ne joue pas actuellement est le rôle de leadership pour rassembler tous les acteurs et les mettre au pas pour que cette synergie soit vraiment effective. Mais malheureusement, je pense que même à la date d'aujourd'hui, je pense qu'il y a plusieurs plateformes en lien avec le genre [...]. Ces comités, vraiment, ils sont là, mais c'est vraiment disparate, c'est disparate, ce n'est opérationnel, ce n'est pas homogène. (discussion de group, OSC à Maradi)

« Le défi est lié à la coordination des interventions sur le terrain car, dans la conception du programme, il n'y a pas d'orientation en matière de coordination régionale et locale. » (répondante de l'enquête en ligne, RUNO)

Le groupe de référence des OSC (GRSC)

Le GRSC assure un rôle de courroie de transmission avec la coordination nationale avec laquelle il travaille en étroite collaboration. Ses membres ont participé aux différentes réunions de coordination au niveau national. Le GRSC devrait aussi jouer le rôle de contact avec toutes les structures de la société civile, y compris celles qui font la mise en œuvre des activités en partenariat avec les agences. Au moment de l'évaluation, le GRSC n'a pas pu encore se déployer sur le terrain. Sa participation à la mission de la MTA s'est révélée être la première d'un membre de cette structure dans les régions de mise en œuvre. Son plan d'action n'a été rédigé qu'en 2020 et couvre la période de décembre 2020 à juin 2021. Selon le GRSC, le plan a été validé, mais attend toujours son financement. Ceci a été contredit par la coordination Spotlight qui a affirmé que les fonds avaient déjà été versés par l'intermédiaire d'ONUFemmes. A l'heure actuelle, le GRSC n'est que peu connu par les OSC au niveau infranational. Selon la coordination Spotlight, cela est dû au fait que les mouvements étaient limités à cause de la pandémie de COVID-19.

Équipe de coordination Spotlight

Un coordonnateur de programme a été recruté pour assurer la coordination et le suivi de la qualité de l'exécution des activités prévues par chaque RUNO y compris la production régulière des rapports de mise en œuvre. Il est appuyé par une spécialiste en communication et un spécialiste en suivi-évaluation

et supervisé par la CR. L'équipe de coordination du programme a le rôle « d'assurer le suivi qualité de l'exécution des activités prévues par chaque Agence, et la production régulière des rapports de mise en œuvre » (DPP). Il exécute également la fonction du secrétariat technique du COPIL et assure à ce titre la préparation de ses réunions, l'élaboration de ses rapports, le suivi de l'exécution des décisions prises lors de ses sessions, l'élaboration des notes d'information à l'attention de la Présidente.

Les informateurs clés et les répondants de l'enquête en ligne ont été nombreux à souligner que la coordination du programme constitue un défi. Interrogés sur les principaux défis du programme, plus de 30 % des répondants de l'enquête en ligne ont décrit des problèmes liés à la coordination du programme.

« Le défi principal est la mise en œuvre concertée des agences onusiennes du programme qui font cavaliers seuls très souvent. Il manque la synergie des actions avec une coordination forte. » (répondant de l'enquête en ligne, IP/OSC)

Les réponses à l'enquête en ligne ont également montré qu'il y a un manque de clarté concernant la responsabilité de la cohérence technique du programme. Plus de 40% des participants ont estimé que l'assurance de la cohérence technique était une responsabilité du PNUD, 20% l'ont attribué à l'équipe de coordination, 14% ont pensé que c'était l'UNICEF ou le FNUAP et le reste des répondants ont donné des réponses variant du comité technique à la RC. La description du rôle de l'équipe de coordination telle qu'elle figure dans le document du programme (cité ci-dessus) ne fait en effet pas référence à la responsabilité de la cohérence technique. Selon l'équipe de coordination, il « n'existe pas d'entité responsable de la cohérence technique au Niger ». Cela n'existe pas dans la monture du programme. L'unité de coordination dans ses responsabilités assure pleinement cette dimension à travers le coordonnateur de Programme, le spécialiste suivi et évaluation et le spécialiste communication. »

Selon la DUE, la qualité des produits tels que les rapports, mais aussi les documents produits par les consultants est insuffisante ce qui est interprété à leur niveau comme un manque de capacité technique de la coordination du programme. Cette perception n'a pas été reflétée par d'autres informateurs clés, cependant, les lacunes de qualité perçues par le donateur devront être abordées. L'un des exemples mentionnés dans la citation ci-dessous - le document « Islam et genre » - a été examiné par l'équipe d'évaluation. Notre examen a confirmé que la qualité de ce document particulier était médiocre. L'étendue des problèmes de qualité des produits livrables du programme n'a cependant pas pu être analysée à travers les documents fournis pour la revue documentaire dans le cadre de la MTA. Ce point est abordé plus en détail dans la question d'évaluation 12.

« Les différents commentaires qu'on a fait [...] que ce soit sur l'étude Islam et genre, que ce soit sur la stratégie de budgétisation basée sur le genre, que ce soit sur la qualité du reporting, que ce soit même sur la qualité des rendez-vous, sur la qualité de la préparation des réunions de comité de pilotage – sans savoir qui s'occupe de quoi- comment est-ce qu'on peut expliquer qu'on a des documents avec ce niveau de qualité qui arrivent à notre niveau sans qu'il y ait des problèmes de capacités techniques? Je ne vois pas quoi. C'est des choses qui auraient dû être déjà vérifiées, qui, en amont corrigées avant que ça arrive chez nous. » (informateur clé, DUE)

Principales conclusions:

- Les instances de gouvernance de l'initiative au niveau national (COFIL, le comité technique) sont adéquates. Ils ont tenu des réunions régulières qui ont rassemblé les parties prenantes pertinentes et ont assuré le suivi des recommandations des réunions précédentes. La fréquence des réunions a été perçue comme insuffisante par certains. Des voix se sont fait entendre du côté du gouvernement, qui s'inquiète d'être plutôt informé des décisions que d'être impliqué dans leur prise. Ces perceptions doivent être étudiées de manière plus approfondie.
- Des réunions de coordination des piliers ont été organisées régulièrement et ont été perçues comme utiles pour accroître la synergie des actions et de l'apprentissage. Les réunions de coordination régionale ne se sont pas encore réalisées et nécessitent un engagement plus fort de la part de l'entité ministérielle responsable.
- Le GRSC est opérationnel, mais a surtout participé à des réunions au niveau national jusqu'à présent. Leur plan d'action pour 2021 a été validé, mais les déclarations sur la réception ou non de fonds par le GRSC étaient contradictoires.
- L'équipe de coordination a travaillé conformément à son mandat tel que décrit dans le document de programme, mais il n'est pas clair pour la maîtrise d'ouvrage quelle entité est responsable de la cohérence technique au sein du programme. Selon le donateur, les produits livrés manquent de qualité ce qui est attribué à un manque de capacité technique au niveau de la coordination.

Recommandations:

- Sur la base de l'expérience de mise en œuvre précédente, la nécessité d'augmenter le nombre de réunions du comité technique doit être analysée. Comme retenu dans le rapport de la dernière réunion du COFIL, il est recommandé que tous les livrables soient soumis pour examen aux membres du comité technique et qu'une réunion de consolidation soit organisée avant que le document ne soit soumis au comité de pilotage (équipe de coordination).
- Appuyer le MPFPE dans l'organisation des réunions de pilotage régionales et mettre en place des mesures pour assurer leur mise en œuvre régulière (gouvernement, RUNO, équipe de coordination).
- Clarifier quelle entité est responsable de la cohérence technique et communiquer les responsabilités de ce rôle aux membres des structures de gouvernance du programme. L'entité responsable devrait analyser et améliorer les processus d'assurance qualité pour tous les livrables du programme (équipe de coordination, RUNO).

11. Les mécanismes de mise en œuvre et de coordination choisis (une "nouvelle façon de travailler", en accord avec la réforme des Nations unies) contribuent-ils à une plus grande efficacité ?

Très bien – Bien

Problèmes

De graves lacunes

Les quatre RUNO qui facilitent la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight au Niger ont mis en place une approche « unis dans l'action ». L'objectif de cette nouvelle façon de travailler est d'éviter les chevauchements entre les RUNO, de rationaliser les ressources et d'améliorer l'efficacité du programme. Dans le cadre de cette approche, (i) les RUNO ont travaillé ensemble pour fournir un programme holistique dans tous les domaines de résultats, (ii) les RUNO ont désigné une agence chef de file pour chaque pilier de résultats et (iii) des réunions de coordination technique sont organisées pour chaque pilier avec les RUNOs, l'équipe Spotlight et les IPs.

Les répondants de l'enquête en ligne ont été généralement très positives lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure elles étaient satisfaites de la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight conformément aux principes de réforme de l'ONU : 26 sur 30 répondants de l'enquête en ligne ont convenu que les équipes de l'ONU travaillent bien ensemble pour mettre en œuvre le programme de manière intégrée et que la collaboration plus étroite entre les organisations de l'ONU conduit à une plus grande efficacité.

Ce résultat n'a pas pu être corroboré par les données qualitatives issues des entretiens avec les informateurs clés et de la revue documentaire. Selon les informateurs clés (gouvernement, OSC, DUE), les interventions qui ont été mises en œuvre sans retard étaient principalement celles qui avaient déjà été mises en œuvre par les RUNO et leurs partenaires avant Spotlight. Toutes les nouvelles interventions prévues dans le cadre de l'Initiative Spotlight ont cependant rencontré des défis et des retards substantiels dans le processus de mise en œuvre. Les partenaires de mise en œuvre ont également souligné que les processus administratifs, notamment les procédures de décaissement des RUNO avaient entraîné des retards dans la mise en œuvre.

Les informateurs clés du gouvernement, des IPs, des RUNO et de la DUE ont également exprimé des doutes sur l'efficacité de la collaboration et de la communication entre les agences onusiennes.

« Cette idée de mettre en commun les efforts et tous les moyens, nous, on a très bien accueilli ça. C'est vrai que c'est le début et jusqu'ici, je peux dire que c'est une des choses sur laquelle il faut continuer à vouloir parfaire parce que on ne sent pas trop cette synergie sur le terrain. Mémé au niveau des agences ici, les agences n'ont pas encore intégré l'approche. Quand vous êtes en réunion, chacun a encore le réflexe de parler de sa structure. » (informateur clé, gouvernement)

Le mécanisme de coordination actuel n'a pas été perçu comme assez efficace. Selon deux RUNO, les réunions par pilier ne permettaient pas de coordonner la mise en œuvre du programme dans son ensemble. L'outil à remplir (un tableau) par l'équipe Spotlight a également été critiqués comme inutile par ces mêmes structures.

« Le coordinateur Spotlight n'a pas assumé le rôle d'organiser des réunions régulières (mensuelles) avec l'équipe Spotlight et a plutôt poussé les agences des Nations Unies à organiser des réunions par pilier, ce qui n'a pas bien fonctionné. En conséquence, il y a eu des réunions ad hoc et des tâches exigeantes de la part de la coordination, souvent avec très peu de délais, plutôt que d'avoir un plan à long terme avec les tâches attendues par l'équipe, afin de disposer de plus de temps pour planifier et fournir les informations nécessaires. Le coordinateur a également créé des tâches supplémentaires pour l'équipe Spotlight, avec

des tableaux et des formats à remplir qui se chevauchent et sont inutiles, ce qui a alourdi le travail des agences des Nations Unies au lieu d'être utile à la coordination. » (répondant de l'enquête en ligne, RUNO)

Selon l'équipe de coordination, l'outil en question a été proposé par une RUNO et a montré son importance, par exemple dans le processus de sélection des sites pour la MTA ou à des fins de reporting. Malgré les différences de perceptions, il est important de préciser que des changements positifs ont commencé à apparaître, même s'ils prennent plus de temps que prévu. Les rencontres inter-agences se multiplient et il y a certaines actions conjointes, comme la rédaction conjointe des TdR pour deux études et les recrutements conjoints des consultants. Il est également important de noter que la conception est exigeante en termes de collaboration au Niger. La structure d'intervention avec au moins trois RUNO qui interviennent au niveau de chaque pilier nécessite une coordination continue et bien structurée des interventions pour assurer leur efficacité. Le risque d'une structure d'intervention aussi complexe est que les interventions doivent être bien alignées en termes de calendrier pour être efficaces. Selon la DUE, cela n'a pas toujours été le cas.

Principales conclusions

- L'Initiative Spotlight au Niger a développé un cadre général pour rendre opérationnelle la réforme de l'ONU, mais sa mise en œuvre n'a pas encore été un catalyseur pour une plus grande efficacité.
- Il y a des efforts positifs tels que le développement conjoint de TdR par les RUNO. Ces efforts, cependant, n'ont pas été suffisants pour assurer une synergie des interventions: dans la mise en œuvre des interventions, les RUNO se sont d'abord concentrés sur la poursuite des initiatives qui existaient avant Spotlight au lieu de trouver des moyens d'aligner leurs interventions avec celles des autres agences dans le cadre d'un programme holistique.

Recommandations

- Pour assurer une plus grande synergie entre les RUNOs, il sera essentiel d'analyser de manière participative (RUNO, équipe Spotlight, IP, gouvernement) toutes les interventions du plan de travail qui ont été menées en silo, mais qui auraient nécessité ou bénéficié d'approches de travail conjointes. Les résultats de cette analyse devraient être utilisés pour élaborer des plans de mise en œuvre détaillés conjoints pour les RUNO afin de s'assurer que le calendrier et le contenu de leurs actions sont systématiquement alignés. Les leçons tirées des autres programmes conjoints comme Muskoka devraient aussi être explorées.

D. EFFECTIVITÉ

12. L'avancement de chaque produit est-il conforme au plan de travail approuvé par le CSP ? La qualité des résultats est-elle satisfaisante ? Les produits sont-ils encore susceptibles de déboucher sur les résultats escomptés ?

Très bien – Bien

Problèmes

De graves lacune

Les principales réalisations du programme et les obstacles potentiels sont présentés dans le tableau ci-dessous. Celles-ci ont été compilées sur la base du rapport annuel 2019 et du rapport intermédiaire 2020 (janvier à juin 2020). Dans la mesure du possible, nous avons utilisé les données des entretiens avec les informateurs clés et de l'enquête en ligne pour trianguler et analyser les informations fournies dans les rapports annuels.

Tableau 3: Principales résultats et obstacles par résultat

Piliers	Principales réalisations de la phase I	Questions qui se posent / obstacles à surmonter au cours de la phase II
Résultat 1	<ul style="list-style-type: none"> Le vote par l'Assemblée nationale de la nouvelle loi instituant le système de quota qui a conduit à une augmentation de la représentation des femmes de 15% à 25% (élus) et de 25% à 30% (nommés). La Signature d'un arrêté précisant les conditions de protection, de soutien et d'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité ; La Signature d'un décret sur la santé de la reproduction, déterminant les méthodes et moyens contraceptifs autorisés au Niger et les conditions de leur dispensation. Renforcement des capacités de 100 cadres de l'éducation du terrain, 20 chefs traditionnels, 130 personnes des cadres des ministères sectoriels clés, des OSC et mouvements féminins et le média 2ème Édition du Café genre portant sur le Thème « Rôle de la chefferie traditionnelle dans la prévention et la réponse aux VBG au Niger » qui a aidé à formuler des recommandations communes. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport annuel 2019 fournit des éléments limités sur les contributions tangibles de l'initiative Spotlight aux trois premiers résultats. Considérant que le programme n'a été lancé qu'en novembre 2019 et que - selon l'équipe Spotlight - les activités au niveau national n'ont été lancées qu'après le lancement, il n'est pas clair si une attribution de ces résultats peut être faite au programme Spotlight. La préparation des élections a eu des répercussions sur l'avancement des activités de ce pilier. On peut prévoir que les activités relevant de ce pilier seront retardées jusqu'à ce que le nouveau gouvernement soit en place, informé et suffisamment engagé. Il est important de parvenir à une application effective des lois et arrêtés au niveau infranational.
Résultat 2	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie soumise au Ministère en charge du Plan pour déclencher le processus de la planification et de la budgétisation sensible au genre (PBSG). Mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités institutionnelles et sur la budgétisation sensible au genre. Formation de 17 députés et 21 cadres techniques de l'Assemblée nationale et mise en place de 30 formateurs de 10 institutions clés Mise en place d'un cadre de concertation sur l'autonomisation des femmes et des filles pour une meilleure synergie des interventions; 	<ul style="list-style-type: none"> Selon la DUE, elle a fourni des commentaires pour la stratégie PBSG qui n'ont pas encore été intégrées. La stratégie en PBSG n'a pas encore été validée par le ministère de finances. Il s'agit toutefois d'une condition importante pour la poursuite de l'action. Il est recommandé de finaliser la stratégie comme il se doit et de s'assurer de son adoption par le ministère des Finances. Les guides et formats méthodologiques en matière de budget existent. Ne serait-il pas plus pertinent de réviser les guides existants au lieu de créer un guide

	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en disposition de matériels logistiques du MPFPE au niveau central et dans les régions cibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • spécifique pour la planification et la budgétisation sensible au genre ? • L'engagement des parties prenantes pour une fonctionnalité de ce cadre de concertation reste un défi.
<p>Résultat 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2019, au total 40,593 personnes (27,592 femmes et filles et 13,000 hommes) ont été mobilisées et donnent des exemples de comportements positifs en matière de lutte contre les VBG (refus du mariage des enfants, dénonciation des VBG, etc.). • En 2020, 596,325 personnes (167,846 hommes et 215,010 femmes, 116,404 filles et 97,065 garçons) ont renforcé leurs connaissances et compétences à travers les médias de masse et plateformes numériques. • Visite d'échanges de 11 chefs religieux du Niger au Tchad en vue d'utilisation des préceptes de l'Islam pour réduire les VBG. • En 2019, les leaders traditionnels ont mené des sensibilisations contre les VBG touchant plus de 14,500 personnes dont plus de 5,200 filles et femmes. Cela a abouti à l'annulation de 40 mariages d'enfants. • Formation de 40 chef traditionnels et 60 chef religieux sur les questions des droits de femmes et filles qui ont animé des rencontres intercommunautaires et touché 11,149 personnes ; ils ont aussi animé des séances de sensibilisations qui ont mobilisé 483,024 participantes. • Développement de 75 plans d'action cantonaux pour matérialiser l'engagement des chefs de canton à éliminer les VBG. • Établissement de 5 partenariats avec 5 radios communautaires qui ont réalisé 185 diffusions des émissions sur les causes et conséquences des VBG. • Utilisation de plateformes numériques pour renforcer les capacités des réseaux des organisations des jeunes. • Mobilisation des hommes et garçons à travers 11 plateformes multi-acteurs et 4 clubs des hommes. Établissement de 566 « Club Dimitra » où les participants peuvent acquérir des connaissances sur les causes et conséquences de la VBG et les mesures préventives pendant la pandémie. • Formations de 601 parajuristes communautaires sur les concepts de base sur les VBG, comment les identifier et les techniques de communications. En 2020, 1,264 cas de VBG ont été signalés et orientés par les parajuristes vers les services de prise en charge. • La mise en place de 144 mécanismes communautaires à travers les Comités Villageois de Protection de l'Enfant (CVPE) et les groupes 	<p>De nombreuses activités ont été mises en œuvre et des résultats ont été obtenus, mais il n'est pas toujours évident de savoir si les activités et ces résultats sont partiellement ou entièrement financés par l'Initiative Spotlight ou s'ils sont mis en œuvre en synergie avec d'autres programmes. Les synergies et les liens avec d'autres projets devraient être clarifiés dans les rapports annuels.</p>

	<p>de soutien aux femmes. En 2020, ce sont 273 enfants, dont 143 filles qui sont retournés à l'école avec l'appui des membres des comités.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 19,200 adolescentes attendues dans 192 espaces sûrs (par l'Initiative pour les Adolescentes du Niger ILLIMIN Zaman Dunia) ● Formation de 33 acteurs des niveaux central et régional des ministères sectoriels et des ONG dans le domaine WASH, VBG et Gestion de l'Hygiène Menstruelle. Réalisations de film documentaires sur la production des serviettes hygiéniques réutilisables faites par de jeunes filles pour renforcer les capacités économiques. 	
<p>Résultat 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités des prestataires des services qui sont en contact avec les survivantes des VBG, notamment dans les secteurs de la justice, de la sécurité, de l'appui psychosocial, de l'accès et la qualité des services fournis. Renforcement des capacités de 60 acteurs judiciaires, 26 défenseurs commis d'office et 70 animateurs des cliniques juridiques, 36 services sociaux, 9 centres d'écoute, 144 CVPE. ● Ouverture des 15 centres d'écoute ● Ouverture du centre multiservices dans la région de Tillabéry pour pouvoir fournir une assistance holistique aux survivantes des VBG. Évaluation des besoins pour la réhabilitation des centres multiservices des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. ● Recensement de 600 dossiers de VBG dont 190 ont été jugés par les services judiciaires en 2020. ● En 2019, prise en charge médicale de 347 cas de fistules obstétricales et de 238 cas de prolapsus. En 2020, prise en charge médicale de 354 fistules obstétricales et 122 cas de prolapsus utérin. ● Réalisation d'une cartographie des parties prenantes et évaluations des besoins dans la prestation de services dans 3 régions. ● Elaboration de procédures opérationnelles standards pour le référencement de la prise en charge. ● Dotations de 153 CSI et 22 centres de SONUB avec des matériels médicaux, kits post-viol, produits contraceptifs, etc. ● Contribution à la réalisation d'une stratégie de réinsertions des victimes de VBG à travers 16 Plateformes multifonctionnelles. ● Installation des latrines séparées pour filles et garçons dans 166 écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La qualité de la prise en charge holistique est affectée par plusieurs facteurs (voyez ci-dessous). Il est important d'analyser comment ces facteurs peuvent être améliorés. ● Bien qu'une stratégie¹² pour la réinsertion socio-économique ait été élaborée, il est important d'accélérer sa mise en œuvre afin que la prise en charge holistique des VBG soit une réalité. ● Il n'y a pas de données sur combien de cas ont reçu la prise en charge holistique. Il est important de prévoir la disponibilité des données dans les futurs rapports annuels.

¹² La stratégie n'a pas été partagée avec l'équipe d'évaluation.

<p>Résultat 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des données et informations pour informer les politiques publiques et les programmes de lutte contre les violences envers les femmes. • Élaboration du premier kit d'indicateurs de collecte de données, grâce à la mise en place d'un cadre de concertation regroupant toutes les parties prenantes (MF/PE, INS, les directions de la statistique, etc.). • Formation de 24 acteurs (gestionnaires de cas et gestionnaires de données des ONG et services étatiques) sur le GBVIMS¹³. • Développement d'un outil de collecte de données VBG, inspiré sur le GBVIMS et contextualisé au mandat de la police et gendarmerie. Formation du personnel de gendarmerie et la police au niveau central sur le remplissage et principes de sécurité et confidentialité. • Acquisition des équipements pour le GBVIMS et installation de l'application dans les cliniques juridiques et bureaux locaux de l'ANAJJ. • Établissement de collaborations entre les brigades et chefferies traditionnelles pour la production des données. Rapportage de 2,789 cas de VBG par la police et gendarmerie en 2020. • Analyse institutionnelle et organisationnelle de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre 	<ul style="list-style-type: none"> • La DUE a fourni des commentaires sur le document, mais a indiqué qu'ils n'ont pas encore été pris en compte. • Bien que le programme ait prévu de mettre en place les procédures nécessaires et de renforcer les capacités du gouvernement pour permettre la collecte de données de qualité sur les VBG, la manière dont les collectes de données seront financées doivent être clarifier. • Le GBVIMS est fonctionnel que dans deux régions. Il est important de désigner un cogestionnaire pour l'opérationnalisation dans les autres régions. • Il y a des divergences entre les indicateurs du GBVIMS et les indicateurs de l'Initiative Spotlight (les tranches d'âges sont différents) qui nécessite une harmonisation.
<p>Résultat 6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une cartographie de 201 OSC a été réalisée dans les quatre régions d'intervention, dont 129 organisations féminines. De ces organisations 90 organisations, dont 19 organisations féminines, ont été sélectionnées. • Mise en place d'une plateforme dénommée « plateforme des femmes leaders du Niger » (PFLN) à partir du réseautage des organisations de défense des droits des femmes (DDF) et développement de guide sur la mise en place des plateformes de coordination régionales multi-acteurs dans le domaine de la VBG. • Mise en place d'un mécanisme d'autoprotection des DDF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre les organisations des jeunes et féministes aptes pour devenir des relais directs du programme contre les violences faites aux femmes et aux filles, à travers des formations, des dotations en matériel de travail (téléphone, connexion internet pour permettre l'information, la sensibilisation et la dénonciation des VBG par exemple) ▪ Amener cette plateforme à jouer son rôle et prévenir les invectives liées au positionnement des acteurs, ce qui peut la rendre dysfonctionnelle.

Bien que le programme ait connu des retards, selon les rapports annuels il a tout de même réussi à mettre en œuvre un grand nombre d'activités. Cependant, les contributions du programme pour atteindre certains résultats ne sont pas clairs. Bien que le jumelage des activités de Spotlight avec d'autres programmes de lutte contre la VBG soit une bonne pratique, les synergies et les liens doivent être clairement indiqués dans les rapports annuels. Pour l'instant, les rapports annuels ne font aucune distinction entre les réalisations financées intégralement par l'Initiative Spotlight et celles qui ont été

¹³ Gender Based Violence Information Management System

acquis grâce à des efforts conjoints. Cela s'applique à la modification des textes législatifs en 2019 (pilier 1) pour lesquelles les contributions de l'initiative Spotlight en termes d'activités ne sont pas claires. L'initiative « ILLIMIN Zaman Dunia » en est un autre exemple. Le rapport provisoire pour 2020 présente les résultats de cette initiative mais ne précise pas que plusieurs partenaires contribuent au financement de cette initiative. Le rapport ne fournit pas de détails sur la contribution financière ou technique du programme aux résultats de l'initiative, ni si elle a été réalisée en synergie avec d'autres acteurs. Un autre exemple est la prise en charge médicale pour les fistules obstétriques et le prolapsus. L'hôpital de Niamey a un service de chirurgie pour les fistules (et prolapsus) depuis plus de 30 ans. La structure est appuyée par des sources de financement diverses (UNFPA, Muskoka et autres), mais les rapports du programme ne stipulent pas à quelle hauteur l'Initiative Spotlight a contribué à ces chirurgies. Cette question du manque de clarté dans la communication des résultats a été rapportée par la DUE comme étant problématique. La revue documentaire corrobore ce constat.

La qualité des entrants

Il est trop tôt pour évaluer la qualité des interventions, étant donné qu'elles n'ont été réalisées que pour environ la moitié des entrants (voir question 14). Les entretiens avec les informateurs clés, les publications et les rapports du programme ont mis en évidence la collaboration prometteuse et efficace avec les chefs traditionnels dans le cadre du pilier 3, qui a permis d'accroître la portée du programme. La mobilisation réussie des femmes pour dénoncer et signaler les violences, tout en favorisant les partenariats avec la police, les institutions judiciaires et les chefs traditionnels, a également été soulignée comme une bonne pratique. Une préoccupation potentielle, cependant, est la faible motivation et la rotation du personnel au niveau des travailleurs sociaux responsables de l'assistance aux survivantes des VBG. Des services de qualité nécessitent un personnel qualifié et motivé – si cette condition n'est pas remplie, la qualité de la prise en charge peut-être facilement compromis.

Un autre document (intitulé « argumentaire pour la lutte contre les violences basées sur le genre dans un contexte islamique ») élaboré par des consultants externes dans le cadre du pilier 3 – a été soumis aux chefs d'agences de RUNOs, le gouvernement et la DUE afin de recevoir des propositions d'amélioration. Le document a été rejeté par la DUE en raison de problèmes de qualité. Alors que son objectif était de fournir des informations au Conseil Islamique du Niger afin de sensibiliser les imams sur la manière d'aborder les VBG dans leurs prêches, sa longueur et son manque de structure ne l'ont pas rendu adapté à son objectif ; de plus, certains arguments fournis auraient pu être utilisés pour justifier les VBG. L'argumentaire stipule, par exemple, que « *en Islam, il n'y a pas de viol entre un couple légalement marié. Cependant, le mari n'a pas le droit d'obliger la femme à avoir des relations sexuelles, lorsque celle-ci court un risque pour sa santé ou celle de son enfant.* » Cela implique que le viol conjugal est acceptable tant que la vie de la femme ou de son enfant n'est pas en danger. Il en va de même pour les violences physiques – le droit du mari de corriger sa femme – qui ont été déclarées acceptables si d'autres moyens de résoudre les problèmes conjugaux ont échoué. Après le rejet du document par l'UE, il semble que les travaux sur le document n'aient pas été poursuivis. Le fait que ce document ait déjà été examiné par l'équipe technique et qu'il ait été soumis au chef d'agence, au gouvernement et à la DUE est préoccupant et indique que les processus d'assurance qualité au niveau technique doivent être améliorés.

Au pilier 4, la qualité de la prise en charge holistique est affectée par plusieurs facteurs :

- Le niveau actuel des capacités (logistiques, humaines et techniques) des prestataires de service dans les centres de prise en charge n'est pas encore suffisant pour assurer une prise en charge de qualité. La qualité et capacité des agents sont affectées par la motivation en termes de rémunération et de conditions de travail (transport, hébergement etc.) qui constituent souvent un frein au déploiement dans certaines zones. Le faible effectif des travailleurs sociaux et leur forte rotation représentent des

obstacles importants à une assistance en temps opportun et de qualité aux survivantes des VBG. En effet, certaines de ces lacunes découlent du faible suivi des dossiers, une fois qu'ils sont transmis au niveau de la justice ou des forces de police. Les para juristes sont également peu motivés faute de moyen pour leur travail. Leur rémunération s'élevé à 200 000 FCFA/mois dans lesquels ils assurent leur transport dans les villages d'intervention, leur hébergement, et supportent les couts liés à l'organisation des séances de sensibilisation.

- Des déclarations contradictoires ont été faites concernant la disponibilité et l'accessibilité des services de réinsertion socio-économique des survivants de VBG. Certains informateurs clés et répondants à l'enquête en ligne (IPs, RUNO) ont déclaré que la réinsertion socio-économique n'était pas encore disponible ou n'est que disponible dans certaines zones de mise en œuvre. Par contre, la coordination Spotlight et la RUNO en charge ont expliqué que des plateformes pour la réinsertion socio-économique ont été mise en place par le programme dans les quatre régions et que la stratégie de réinsertion est assurée par les services déconcentrés du MPFPE. Selon eux, ces plateformes sont opérationnelles. Le nombre de filles et de femmes bénéficiaires de réinsertion socio-économique est indiqué dans le rapport annuel 2020, qui n'était toutefois pas encore disponible au moment de l'évaluation. La mesure dans laquelle l'intégration socio-économique est actuellement intégrée dans l'assistance holistique aux survivants des VBG n'a donc pas pu être validée par la présente évaluation.

Principales conclusions:

- Malgré des retards du programme, beaucoup d'activités ont été accomplies. Bien que le programme vise à s'appuyer sur les programmes existants de lutte contre les VBG et à catalyser les synergies, la présentation des résultats dans les rapports annuels ne fournit pas suffisamment d'informations sur les initiatives conjointes et les synergies avec d'autres programmes pour montrer dans quelle mesure l'Initiative Spotlight a contribué à certains des résultats obtenus. Cela rend l'attribution de certains résultats au programme questionnable.
- Les problèmes de qualité dans le document « argumentaire pour la lutte contre les violences basées sur le genre dans un contexte islamique » ainsi que le fait que les commentaires donnés par la DUE sur les documents soumis n'ont pas été intégrés indiquent des problèmes dans le processus d'assurance qualité des produits livrables.
- L'implication des chefs traditionnels dans la sensibilisation à la VBG a permis d'accroître la portée du programme dans le cadre du pilier 3, malgré les difficultés rencontrées dans le suivi et la documentation du nombre de personnes touchées par les interventions.
- La fourniture d'une assistance holistique de qualité aux survivantes des VBG a été compromise par plusieurs facteurs, notamment par une rotation élevée du personnel parmi les travailleurs sociaux et par les moyens et la motivation limités des prestataires des services publics.

Recommandations:

- S'assurer que les rapports annuels reconnaissent et décrivent explicitement les synergies et les efforts conjoints avec d'autres programmes de lutte contre les VBG, tout en indiquant clairement les activités de l'initiative Spotlight qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats (RUNOs, équipe de coordination).
- L'entité responsable de la cohérence technique devrait analyser et améliorer les processus d'assurance qualité pour tous les livrables du programme (équipe de coordination, RUNO).
- Procéder à une révision approfondie du document « argumentaire pour la lutte contre les violences basées sur le genre dans un contexte islamique » afin de s'assurer qu'aucune déclaration ambiguë ou encourageante concernant la violence à l'égard des femmes et des filles n'y figure (équipe technique Spotlight).

- Renforcer les capacités des travailleurs sociaux sur les VBG et améliorer le niveau de rémunération qui leur est octroyée. Cela pourrait contribuer à corriger les lacunes actuelles dans la gestion des dossiers des survivantes de VBG. La conciliation des parties dans la gestion des cas de VBG doit être faite dans le strict respect des droits des survivantes. A ce titre le travail de synergie entrepris entre les Forces de Défense et de Sécurité, la justice et la chefferie traditionnelle est très encourageant (MPFPE avec l'appui des RUNOs).
- Afin d'améliorer de manière pérenne les conditions de travail des para juristes qui font l'accompagnement juridiques des survivants des VBG, il est important que le gouvernement pour mettre en place de mécanismes de financement pour soutenir leur travail (contributions aux primes et aux moyens de transports) (MPFPE avec l'appui des RUNOs).

<p>13. La capacité d'absorption du gouvernement, des partenaires d'exécution ou des RUNO est-elle un obstacle/goulot d'étranglement pour garantir que la mise en œuvre se déroule comme prévu ?</p>	<input type="checkbox"/> Très bien – Bien <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes <input type="checkbox"/> De graves lacunes
<p>Gouvernement</p> <p>Le constat général est que les institutions gouvernementales au niveau central et infranationales travaillent dans un contexte difficile qui constitue un obstacle à la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une insuffisance de personnel au niveau infranational (région, département). Au niveau de certaines régions, des Directions totalisent deux ou au maximum trois agents y compris le Directeur. Ce personnel ne peut pas assurer toutes les missions au niveau des départements et des communes. ● La qualité de ce personnel en termes d'expérience et d'implication dans les activités est restreinte. Ceci est plus visible dans les régions ou départements où se retrouvent plus de cadres nouvellement engagés ou de jeunes diplômés en quête d'expérience. ● Les tribunaux n'ont de représentation qu'au niveau des centres urbains. La conciliation et la lenteur dans le traitement des dossiers au niveau des juridiction découragent les communautés, surtout rurales, de dénoncer ou se plaindre des cas de viols et de certaines violences physiques. <p>Les RUNOs</p> <p>Il est clairement apparu à l'issue des entretiens qu'au niveau de trois agences (PNUD, UNICEF, FNUAP) il y a un personnel qui dispose des capacités de mise en œuvre des activités de l'Initiative Spotlight. Au niveau d'ONUFEMMES, le staff est limité, mais le point focal pour l'Initiative Spotlight assure la conduite des activités de manière efficace. Cela s'explique par sa pleine implication dans les activités du programme depuis le départ. Cette agence est aussi en train de se renforcer en personnel qui travaille sur le programme.</p> <p>Bien que la capacité existe, les cultures de travail en silo, en particulier au début, ont été un obstacle pour la mise en œuvre du programme telle que conçue. Les réunions de coordination des piliers n'ont été mises en place qu'au cours de la deuxième année du programme (voir également les questions d'évaluation précédentes) et ne sont pas considérées comme utiles par toutes les RUNO. Les rapports annuels et les</p>	

entretiens n'ont pas fourni d'exemples de dialogue politique conjoint, ce qui semble être aussi une opportunité manquée.

Les OSC de mise en œuvre

En termes de capacité organisationnelle, les OSC de mise en œuvre disposent du personnel qualifié pour réaliser les activités conformément à leur contrat avec les agences. En effet, nonobstant le fait que ce sont des anciens partenaires des agences, une phase de vérification des capacités a eu lieu avant la sélection dans le cadre du programme.

Cependant au niveau de la représentation régionale, un renforcement de capacité est nécessaire compte tenu du fait que les cadres impliqués dans les planifications sont au niveau central. L'autre insuffisance de ces ONG réside au niveau des agents sur le terrain qui n'ont pas toujours les qualifications pour mettre en œuvre les activités, et remonter les données à temps. Malgré l'existence de plateformes électroniques (groupe email, groupe WhatsApp), la coordination à leur niveau pose problème surtout à cause des difficultés inhérentes à l'accès la connexion internet en zone rurale.

Deux défis supplémentaires se posent au travail des OSC sur le terrain. Il s'agit du retard dans le déblocage des fonds à partir des agences et de l'insuffisance de la motivation des agents de terrain qui considèrent que leurs salaires sont insuffisants.

Principales conclusions:

- Les structures gouvernementales sont caractérisées par une insuffisance en personnel au niveau infranational et une inadéquation des infrastructures pour assurer la prise en charge des survivantes dans les normes de sécurité et de confidentialité. Ceci constitue un frein à l'efficacité et à la durabilité du programme.
- Le personnel de la RUNO offre une capacité suffisante pour mettre en œuvre le programme. Les obstacles à la mise en œuvre résident dans la culture de travail en silo qui a été abordée dans les questions d'évaluation précédentes.
- Les OSC de mise en œuvre étaient pour la plupart déjà engagés dans les thématiques avec les RUNO avant l'Initiative Spotlight. Elles disposent du dispositif organisationnel pour mettre en œuvre les activités, cependant, sur le terrain, une meilleure coordination et un renforcement des capacités est nécessaire.

Recommandations:

- Les structures gouvernementales infranationales bénéficieraient de plus de ressources humaines ou - si cela n'est pas possible - d'un soutien accru de la part des RUNO et des OSC de la mise en œuvre, afin de s'assurer qu'elles puissent participer de manière significative et soutenir la mise en œuvre du programme dans leur région.
- Les OSC doivent recevoir des formations pour améliorer leurs procédures de gestion et la collecte et transmission des données.

14A. La mise en œuvre de l'initiative et l'obtention de résultats se sont-elles déroulées conformément au plan de travail approuvé par le CSP ?

Très bien – Bien

14B. Y a-t-il des obstacles/goulots d'étranglement/questions en suspens du côté des partenaires ou du gouvernement qui limitent la mise en œuvre réussie et l'obtention de résultats de l'initiative ?

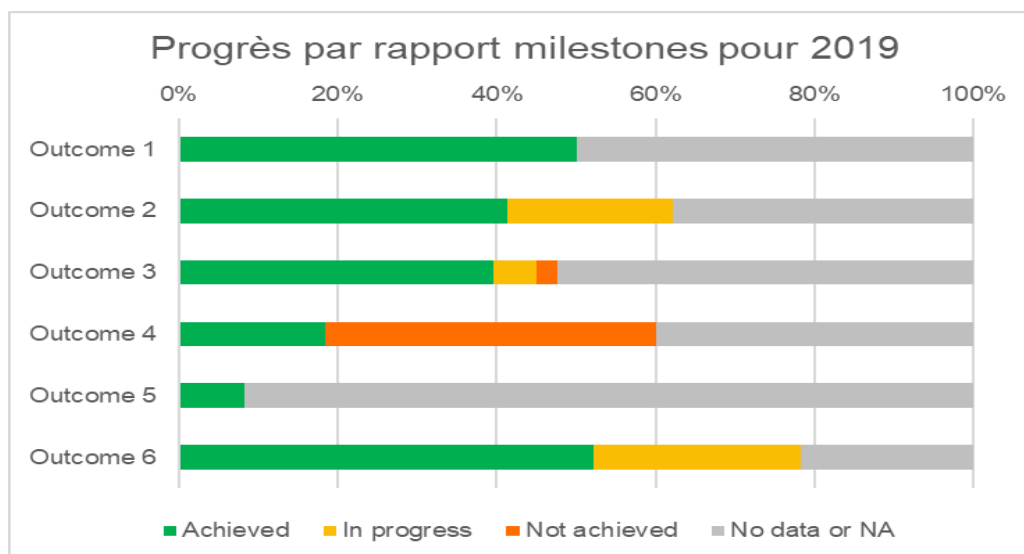
Problèmes

De graves lacunes

Mise en œuvre du plan de travail approuvé

Nous avons analysé les progrès réalisés par rapport au cadre de résultats pour 2019 (Année 1) - obtenu auprès de la plateforme SMART par l'intermédiaire du Secrétariat Spotlight. Les données de 2020 par rapport au cadre de résultat pour 2020 n'étaient pas disponibles au moment de l'évaluation, alors l'équipe d'évaluation n'a pas pu évaluer les progrès actuels de la mise en œuvre. Les retards rencontrés au début de la mise en œuvre ont entraîné une sous-réalisation des extrants (outputs) en 2019. L'analyse révèle un taux de réalisation faible pour le Résultat 4. Quant aux Résultats 1,2,3 et 6, les chiffres sont plus satisfaisants. Ci-dessous un graphique (1) qui résume pour chaque résultat le pourcentage d'indicateurs de résultats (outcome) et de réalisations (output) qui ont été entièrement atteints (vert), en cours (plus de 50% atteints, jaune) et non atteints (moins de 50% atteints, rouge) et ceux pour lesquels aucune donnée n'était disponible ou qui n'étaient pas applicables (NA) parce qu'il n'y avait pas d'objectif pour l'année 2019 (en couleur grise).

Figure 2. Progrès par rapport aux étapes clés



Une analyse plus détaillée de la progression pour les extrants (outputs) est présentée dans le Tableau 3. Il montre que la plupart des cibles pour les extrants ont été atteintes en 2019. Sur 12 indicateurs, 9 cibles ont été atteintes, pour un indicateur plus de 50% de la cible a été atteinte et pour deux indicateurs, le progrès était insuffisant. Les deux indicateurs en question relèvent du résultat 4 et mesurent le nombre de femmes et de filles survivantes qui disposent d'informations sur les services et y ont accès. Ce qui est remarquable, c'est que plus de la moitié des indicateurs d'extrants (16 sur 28) n'avaient pas de cibles en 2019. L'ambition pour la réalisation des extrants était donc plutôt modeste en 2019. Compte tenu du nombre élevé d'indicateurs sans objectifs de performance, combiné au fait que seules les données de 2019 étaient disponibles, notre évaluation ne peut tirer aucune conclusion sur la mesure dans laquelle les réalisations mises en œuvre permettront d'atteindre les résultats visés par le programme.

Tableau 4. Réalisation des cibles pour les outputs en 2019

Progrès	atteint	En cours	non atteint	Pas de données	Non applicable	Nombre total des outputs
Résultat 1	1	0	0	0	2	3
Résultat 2	2	0	0	0	2	4
Résultat 3	4	1	0	0	3	8
Résultat 4	1	0	2	0	2	5
Résultat 5	0	0	0	0	5	5
Résultat 6	1	0	0	0	2	3

Des facteurs à la fois externes et internes ont fortement affecté la mise en œuvre du plan de travail approuvé.

Les facteurs externes

La révision du document du projet après des observations formulées par la partie gouvernementale a duré entre 8 à 9 mois avant d’aboutir à la signature de la partie gouvernementale et au lancement du programme (voir question 9). Néanmoins, certaines RUNO ont assuré la continuation d’activités qui rentrent dans le continuum de leur mission et avec les populations dont elles avaient déjà l’habitude de travailler. La plupart des réalisations mentionnées ci-dessus sont donc liées à la poursuite d’activités existantes et non à de nouvelles interventions mises en œuvre dans le cadre de l’initiative Spotlight.

Après le lancement du programme, au cours de l’année 2020, la préparation des élections ont eu des répercussions sur l’avancement des activités de certains piliers, surtout du pilier 1 (cadre légal).

« Le pilier 1 n’a pas beaucoup bougé du fait de l’indisponibilité de certains acteurs au niveau des institutions comme les ministères, l’assemblée nationale. C’est surtout que ces structures qui sont pleinement impliquées verront le changement de certaines personnes après les élections. Actuellement je peux dire que les activités sur ce pilier sont au ralenti jusqu’ à l’arrivée de nouvelles autorités.»
(informateur clé, RUNO)

La pandémie de la COVID-19 a induit un arrêt des activités à tous les niveaux du programme pour se conformer aux directives du gouvernement en matière de lutte contre la propagation. Les missions, les réunions et autres rencontres ont été suspendues y compris au niveau communautaire (voir question 9).

Les facteurs internes

Ressources humaines de la coordination nationale de l’Initiative Spotlight : L’équipe du bureau de la coordination n’a pas pu assurer la coordination du programme dès le début à cause d’un recrutement retardé. Le coordonnateur a pris fonction en fin septembre 2019, la chargée de communication était présente en début septembre et le responsable de suivi et évaluation n’est arrivé qu’en mars 2020. En plus, les mesures prises avec l’arrivée de la COVID-19 n’ont pas facilité la prise en main de la coordination du programme par cette équipe de techniciens.

Ressources humaines au niveau des institutions gouvernementales : Il y a une insuffisance de personnel au niveau des régions et des départements. Les communes qui représentent le niveau opérationnel ne disposent pas de représentation de certaines institutions comme la justice ou la police. Au niveau central et régional du ministère de la promotion de la femme et de la protection de l’enfant, il a fait recours à l’assistance technique des partenaires (DUE, UNICEF) pour appuyer la mise en œuvre des activités de l’Initiative Spotlight.

Ressources humaines au niveau des RUNO : Le premier goulot d'étranglement au niveau des agences est qu'elles ne sont pas au même niveau d'engagement dans le programme. En effet, il est clairement apparu que certaines agences ont laissé la mise en œuvre des activités du programme dans les mains des points focaux. Or, il se trouve que ces points focaux sont également impliqués ou en charge d'autres activités. Cela ne facilite pas le travail de suivi et de la coordination au niveau national. Le deuxième goulot d'étranglement est les procédures de décaissement vers les OSC de mise en œuvre. Ces procédures sont jugées trop lourdes par les OSC de mise en œuvre et imposent – selon eux - un retard dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

« Tout se passe avec les agences comme si on n'a pas de délais à respecter. Quand on a réalisé une activité, on justifie les fonds, ils vérifient et valident, mais si on émet un appel de fonds pour aller sur une prochaine activité, ça prend trop de temps. Ça a vraiment un impact négatif sur nos résultats. Cette lenteur ne s'explique pas étant donné que tout est planifié à l'avance et ils disposent des fonds à leur niveau. » (informateur clé, IP)

Compte tenu de ces retards observés dans l'avancement des différents piliers, un plan d'accélération a été mis en place entre les principales parties prenantes et la coordination nationale afin de mettre en œuvre les activités de la première phase d'ici à juin 2021. Ce plan d'accélération élaboré en intégrant les conséquences du COVID-19 est approprié et il permettra aux agences de redoubler des efforts pour la mise en œuvre des activités surtout celles en lien avec les approches communautaires et porteuses de résultats tangibles en termes de changement de comportements positifs.

Principales conclusions:

- La plupart des cibles pour les extrants ont été atteints en 2019. Il est toutefois remarquable que plus de la moitié des indicateurs d'extrants (15 sur 28) n'avaient pas de cibles en 2019. L'ambition pour la réalisation des extrants était donc plutôt modeste en 2019.
- La mise en œuvre du plan de travail a souffert des obstacles à la fois endogènes et exogènes. Des mesures de mitigation ont été prises, y compris le plan d'accélération qui a permis à la maîtrise d'ouvrage de redoubler des efforts pour la mise en œuvre des activités.

Recommandations:

- Une fois que les données relatives aux performances du programme pour 2020 auront été validées, il est recommandé d'analyser les progrès réalisés par rapport aux cibles des indicateurs pour 2020 afin d'identifier s'il y a des interventions qui accusent un retard important pour définir des stratégies pour accélérer le progrès dans ces domaines (équipe technique Spotlight, RUNOs).
- Examiner si les activités énumérées dans le cadre du pilier 1 peuvent être mises en œuvre et donneront les résultats escomptés à la suite des changements provoqués par les récentes élections (RUNOs, IP, gouvernement, coordination Spotlight).

E. DURABILITÉ

15. Les capacités sont-elles suffisantes pour que les acteurs locaux (en particulier les OSC, le mouvement des femmes et les groupes représentant les femmes et les filles qui sont confrontées à des formes de discrimination croisées) soient en mesure de gérer le processus à la fin de l'initiative sans devoir continuer à dépendre de l'expertise internationale ?

Très bien – Bien

Problèmes

De graves lacunes

Un plan de durabilité n'a pas encore été élaboré, mais il est prévu pour le début de la phase 2. Dans le document du programme, la durabilité a été prise en compte à travers un certain nombre de facteurs :

Alignement et appui aux stratégies et politiques gouvernementales

Le programme est aligné avec la Politique Nationale de Genre qui a été révisée en 2017 et avec la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre adopté en 2017 et son plan d'action quinquennal 2017-2021. La stratégie et l'Initiative Spotlight contribue à l'axe 2 de la Politique Nationale de Genre qui vise à « Renforcer le cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ».

L'Initiative Spotlight a appuyé l'élaboration d'une Stratégie Nationale en PBSG et de deux guides méthodologiques d'intégration du Genre dans les plans et budgets sous le leadership du Ministère du Plan. Ces outils sont importants pour garantir que les institutions, les prestataires de services et la société civile sont équipés pour adresser les défis budgétaires émergents dans le domaine des VBG.

La maîtrise des actions par les structures gouvernementales

Les différents ministères impliqués dans les activités de l'Initiative Spotlight sont représentés au niveau infranational. L'implication des structures déconcentrées dans la mise en œuvre des activités est un gage de durabilité. Cependant, il n'y a pas de personnel suffisant au niveau infranational et une assistance technique a été nécessaire pour renforcer les capacités des départements gouvernementaux au niveau central (voir aussi la question précédente).

“L'implication du gouvernement à travers ses institutions est un gage de la durabilité des actions de l'Initiative Spotlight. Ce sont les institutions du gouvernement qui portent les actions sur le long terme. En principe et à mon avis ce sont même ces institutions qui doivent exécuter le programme et nous les agences, on les accompagne à travers un appui technique.” (informateur clé, RUNO)

L'implication de certaines autorités coutumières et religieuses dans le programme

Dans le conduit des activités de l'Initiative Spotlight Niger, un rôle de premier plan a été donné aux autorités coutumières et religieuses. Dès la phase de conception, certains représentants ont été associées et ils participent activement aux sensibilisations des communautés.¹⁴

Compte tenu de la sensibilité de la question des VBG dans la société nigérienne et du fait que la chefferie traditionnelle est le premier pouvoir qui est au contact des communautés et qui est le garant des traditions, l'implication de cet acteur a été très déterminante dans le succès des activités. La chefferie à travers l'Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN) s'est fortement impliquée dans la

¹⁴ 2015 UNFPA <https://niger.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Rapport%204e%20Forum%20ACTN-UNFPA%20Dosso%202015.pdf>

2019 UNFPA, Campagne de promotion de la planification familiale et du maintien des jeunes filles à l'école https://niger.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/niger%20brochure%20FR%20web%20final%20correct%20282%29_2.pdf

sensibilisation des populations sur les questions de lutte contre le mariage d'enfant, les pratiques traditionnelles néfastes et la conciliation en cas des VBG. Le même rôle dans la sensibilisation a été donné aux leaders religieux qui participent à l'éveil et l'amélioration des connaissances sur les VBG qui sont souvent assimilées à des faits autorisés par la religion musulmane.

« La chefferie traditionnelle est le cordon ombilical de notre société. Très vite les agences de nations unies ont compris cela et ils nous impliquent dans les activités surtout de sensibilisation de la population en matière de mauvaises pratiques comme les VBG. Avant l'arrivée de l'Initiative Spotlight on travaillait déjà avec le FNUAP sur les questions des populations et développement. Notre implication dans le cadre de l'Initiative Spotlight est presque une obligation pour nous qui sommes en contact permanent avec les communautés et qui gérons les VBG depuis tous les temps. [...] Et même après le programme, nous allons continuer ces sensibilisations lors des rencontres avec les chefs de villages, les visites aux communautés, ainsi qu'à l'occasion des cérémonies. Même avec la COVID-19, nous n'avons pas arrêté de sensibiliser les populations. Personnellement j'ai fait des messages qui ont été diffusés dans la radio communautaire qui couvre tout le département au-delà même du canton. » (Informateur clé, ACTN)

L'existence d'une société civile structurée dans la lutte contre les VBG

Avant l'Initiative Spotlight, les agences des nations unies travaillaient déjà sur les questions de VBG avec des organisations de la société civile qui ont acquis une expérience en matière de sensibilisations communautaires, de plaidoyer, et mise en œuvre des projets de réinsertion socio-professionnelle des survivantes. La mise en œuvre de l'Initiative Spotlight a permis de renforcer davantage les compétences techniques des OSC à travers les formations et les appuis en matériel. En outre, dans le pilier 6, des efforts ont été déployés pour renforcer les capacités des organisations représentantes des groupes laissés pour compte comme par exemple les personnes en situation de handicap, les organisations féministes et les organisations des jeunes. Dans ce cadre, le programme a joué un rôle de catalyseur en capitalisant sur le passé et en assurant la continuité et la complémentarité des interventions de la société civile en matière de lutte contre les VBG.

Adhésion des populations

Un des atouts qui conduit à la réussite d'un programme et à la durabilité des actions qu'il mène, réside dans l'adhésion des populations bénéficiaires. La problématique de la lutte contre les VBG que l'Initiative Spotlight aborde est au centre des problèmes qui limitent le développement social des communautés nigériennes en ce sens qu'ils contribuent à marginaliser une tranche importante de la population notamment les femmes et les jeunes filles.

Les informateurs clés ont rapporté une adhésion importante y compris de la part des hommes. L'un des aspects qui a favorisé l'adhésion a été les sensibilisations sur les différentes formes de VBG et le dispositif de prise en charge. Des organisations et clubs des adolescentes et des jeunes filles s'impliquent dans la prise en charge des activités à travers la restitution des sensibilisations et l'orientation des survivantes pour leur prise en charge. Au niveau de Maradi, ces organisations regroupent « les clubs Dimitra », les adolescentes C4D, les Comité villageois de protection de l'enfant et les « espaces sûrs. Ces organisations étaient mises en place par les agences ou par les OSC de mise en œuvre dans le cadre de leurs activités avant l'Initiative Spotlight. Dans le cadre des activités appuyées par l'Initiative Spotlight, ces organisations sont accompagnées à travers les facilitateurs/ relais communautaires et les coordonnateurs juridiques.

Bien que les aspects décrits ci-dessus soient importants pour contribuer à la durabilité des efforts visant l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles au niveau communautaire, leur étendu doit être validé par une enquête quantitative sur le terrain.

Il est également important de souligner que la deuxième phase du programme devra relever des défis majeurs en termes de durabilité. Tout d'abord, la faible capacité institutionnelle et les ressources limitées du gouvernement pour assurer la disponibilité continue de données de qualité sur les VBG et pour fournir une assistance holistique aux survivants des VBG. Deuxièmement, si certaines autorités religieuses ont participé aux programmes et soutenu la sensibilisation aux VBG, il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une masse critique et dans quelle mesure les chefs religieux plus conservateurs adhéreront au programme. Ce point doit être suivi de près lors de la deuxième phase.

Principales conclusions:

- Le programme s'appuie sur les programmes existants de lutte contre les VBG, les complète et intègre une série de composantes visant à assurer sa durabilité, notamment par l'implication dans ses interventions du gouvernement, des chefs traditionnels et religieux et des structures dirigées par des jeunes au niveau communautaire. Il vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile qui sont de plus en plus structurées dans la lutte contre les VBG. Les informateurs clés ont observé une adhésion forte de principales bénéficiaires, y inclut les hommes et les jeunes. phase du programme.
- La deuxième phase du programme devra s'attaquer aux principaux défis liés à la durabilité du programme, notamment la faible capacité et les ressources limitées du gouvernement pour assurer la continuité des actions et obtenir l'adhésion d'une masse critique de chefs religieux qui contribuent efficacement à la réduction de la VBG.

Recommandations:

- Il est recommandé de donner la priorité à l'élaboration d'un plan de durabilité au début de la deuxième phase. Il devrait utiliser un processus de développement participatif avec une forte appropriation des acteurs locaux (OSC nationales et gouvernement au niveau central et infranational). Les actions du plan de durabilité doivent être intégrées dans le plan de travail et doivent être suffisamment financées.

F. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. LA CONCEPTION DU PROGRAMME :

- MTA Q1 : L'action est-elle conforme aux principes de l'initiative Spotlight tels qu'ils sont énumérés dans les termes de référence du fonds de l'initiative Spotlight ?
- MTA Q3 : L'action répond-elle actuellement aux besoins des groupes cibles / bénéficiaires finaux ? Les consultations nécessaires ont-elles lieu avec les principales parties prenantes ?
- MTA Q5 : Toutes les circonstances et tous les risques pertinents ont-ils été pris en compte ?
- MTA Q6 : Les indicateurs de mesure des résultats sont-ils bien définis et pertinents pour mesurer la réalisation des objectifs ?
- Ajouter la pertinence : Le programme est-il adapté aux capacités institutionnelles, humaines et financières actuelles du gouvernement partenaire
- Ajouter la pertinence : Y a-t-il des questions de complémentarité avec d'autres actions en cours/prévues (y compris le développement des capacités) gérées par les donateurs qui doivent être abordées ? D'autres programmes et fonds de donateurs visant des objectifs similaires sont-ils coordonnés avec Spotlight ? Le gouvernement coordonne-t-il les différents apports ?

Principales conclusions :

1. Le programme au Niger a été conçu en tenant compte des principes de l'Initiative Spotlight. La grande majorité des parties prenantes du pays interrogées, ainsi que la revue documentaire, confirment que le programme adhère aux principes de l'Initiative Spotlight. Il est cependant possible d'améliorer l'approche au principe « unis dans l'action » (voir aussi point 3 – gestion).
2. L'élaboration du document de programme a été faite de manière consultative à l'issue d'un processus comportant une phase de révision de 8 mois pour parvenir à un document de programme accepté par tous. Les consultations ont impliqué l'OSC, les ministères concernés, les organisations des Nations Unies, la DUE ainsi que les bénéficiaires.
3. La stratégie de mise en œuvre est axée sur l'appropriation sociale et politique, ce qui a imposé une large implication et participation des ministères, des communes, services déconcentrés, des OSC, les associations des femmes, ainsi que des bénéficiaires.
4. La matrice des risques dans le document du programme de pays a identifié de manière appropriée les risques et circonstances possibles qui peuvent affecter le programme et la logique d'intervention. Le retard causé par la révision du document de programme requis par le gouvernement n'avait pas été anticipé, mais les mesures d'atténuation identifiées dans la matrice des risques ont été appliquées et une solution appropriée a été trouvée, même si cela a retardé la mise en œuvre du programme.
5. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation des VBG au Niger. Le programme a mis en œuvre des mesures efficaces en réponse à la crise et pour ajuster les activités aux exigences de distanciation sociale.
6. Les indicateurs du programme ont été sélectionnés dans un processus consultatif et mis à jour après un contexte de révision du programme. Les indicateurs sélectionnés sont pertinents.
7. Les indicateurs sont sensibles au genre lorsque cela est pertinent, mais les mécanismes de collecte de données pour certains indicateurs ne génèrent pas des niveaux de désagrégation suffisants, en particulier pour suivre l'inclusion des groupes marginalisés.

Recommandations :

- a) Pour améliorer la redevabilité, il est suggéré d'ajouter des critères de désagrégation pour les indicateurs 3.2.4., 3.2.6, 6.1.4 et 6.3.1 (équipe Spotlight au Niger).

2. GOUVERNANCE :

- MTA Q4 : Toutes les parties prenantes clés font-elles encore preuve d'un engagement effectif (appropriation) ?
- MTA Q8 : Le gouvernement partenaire et les autres partenaires (OSC et EUD) dans le pays dirigent-ils efficacement l'action ?
- MTA Q10 : Les comités directeurs nationaux fonctionnent-ils efficacement et sont-ils conformes aux principes de Spotlight ?

Principales conclusions :

1. La plupart des parties prenantes font preuve d'un engagement fort et d'une appropriation du programme. La ministre du MPFPE a fait preuve d'un leadership fort lors des réunions de coordination du COPIL, ce qui a été apprécié positivement. Toutefois, l'appropriation du programme des directions régionales du MPFPE dans les quatre régions de mise en œuvre est à améliorer. Au niveau infranational, les agences gouvernementales sont aussi confrontées à un manque de personnel qualifié pour traiter les questions des VBG et à un manque de capacités logistiques pour remplir pleinement leur rôle. Selon les informateurs clés, cela a eu un impact négatif sur l'approche holistique de l'assistance aux survivantes des VBG.
2. Le GRSC est opérationnel. Il participe dans les instances de gouvernance et a développé un plan d'action (pour l'année 2021) pour élargir sa fonction de suivi et de coordination. Son plan d'action (décembre 2020 – juin 2021) a été validé, mais les déclarations sur la réception ou non de fonds par le GRSC étaient contradictoires.
3. La DUE reste engagée dans la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight au Niger mais n'est pas satisfaite de la manière dont elle est engagée, de la qualité des produits, de la coordination et de l'appropriation du programme par les RUNO. Les RUNO et la coordination Spotlight, d'autre part, trouvent difficile de s'accommoder de l'implication étroite de la DUE dans le suivi et la mise en œuvre.
4. La DUE et les Nations unies (RUNOs, coordination Spotlight) s'accordent à dire qu'il y a des problèmes à résoudre dans la manière dont DUE a contribué à diriger les actions du programme. Les perceptions de la nature de ces problèmes diffèrent toutefois fortement entre la DUE et les RUNOs/la coordination Spotlight. Il sera essentiel de résoudre ces tensions avant le début de la deuxième phase du programme.
5. Les instances de gouvernance de l'initiative au niveau national (COPIL, le comité technique) sont adéquates. Ils ont tenu des réunions régulières qui ont rassemblé les parties prenantes pertinentes et ont assuré le suivi des recommandations des réunions précédentes. La fréquence des réunions a été perçue comme insuffisante par certains. Des voix se sont fait entendre du côté du gouvernement, qui s'inquiète d'être plutôt informé des décisions que d'être impliqué dans leur prise. Ces perceptions doivent être étudiées de manière plus approfondie.
6. Des réunions de coordination des piliers ont été organisées régulièrement et ont été perçues comme utiles pour accroître la synergie des actions et de l'apprentissage. Les réunions de coordination régionale ne se sont pas encore réalisées et nécessitent un engagement plus fort de la part de l'entité ministérielle responsable.
7. L'équipe de coordination a travaillé conformément à son mandat tel que décrit dans le document de programme, mais il n'est pas clair pour la maîtrise d'ouvrage quelle entité est responsable de la

cohérence technique au sein du programme. Selon le donateur, les produits livrés manquent de qualité ce qui est attribué à un manque de capacité technique au niveau de la coordination.

Recommandations:

- a) Sur la base de l'expérience de mise en œuvre précédente, la nécessité d'augmenter le nombre de réunions du comité technique doit être analysée. Comme retenu dans le rapport de la dernière réunion du COPIL, il est recommandé que tous les livrables soient soumis pour examen aux membres du comité technique et qu'une réunion de consolidation soit organisée avant que le document ne soit soumis au comité de pilotage (équipe de coordination).
- b) Appuyer le MPFPE dans l'organisation des réunions de pilotage régionales et mettre en place des mesures pour assurer leur mise en œuvre régulière (gouvernement, RUNO).
- c) Clarifier quelle entité est responsable de la cohérence technique et communiquer les responsabilités de ce rôle aux membres des structures de gouvernance du programme. L'entité responsable devrait analyser et améliorer les processus d'assurance qualité pour tous les livrables du programme (équipe de coordination, RUNO).
- d) Afin d'améliorer de manière pérenne les conditions de travail des para juristes qui font l'accompagnement juridiques des survivants des VBG, il est important que le gouvernement mette en place de mécanismes de financement pour soutenir leur travail (contributions aux primes et aux moyens de transports). (MPFPE)
- e) Afin de garantir une implication efficace et efficiente de la DUE au programme, le mode de fonctionnement actuel et ses défis au niveau technique et stratégique doivent être discutés entre l'EUD, les RUNOs la coordination Spotlight avec le soutien du secrétariat Spotlight au niveau global pour trouver des solutions. Il est suggéré de réunir les acteurs concernés avec une facilitation par le Secrétariat Spotlight global pour discuter des différentes perceptions sur ce que sont les problèmes et comment ils peuvent être résolus. Il est également suggéré que la DUE et la coordination Spotlight conviennent d'un protocole de communication qui décrit les procédures et les délais de communication (RUNOs, coordination Spotlight, DUE, Secrétariat global).

3. LA GESTION DU PROGRAMME :

- MTA Q2 : Les résultats de l'initiative sont-ils conformes au mandat et aux priorités des agences des Nations unies ? Les bonnes agences des Nations unies sont-elles impliquées ? Les programmes sont-ils mis en œuvre conformément à la réforme du système des Nations unies ?
- MTA Q7 : Les mécanismes de mise en œuvre choisis (y compris le choix des modalités de mise en œuvre, des entités et des dispositions contractuelles) sont-ils adéquats pour atteindre les résultats escomptés ?
- MTA Q10 : Quelle est l'efficacité de la gestion de l'initiative ? Quelle est l'efficacité de la gestion du programme ? Les modalités de gestion de l'initiative au niveau national sont-elles adéquates et appropriées ? [*les effectifs sont-ils appropriés ?*]
- MTA Q11 : Les mécanismes de mise en œuvre et de coordination choisis (une "nouvelle façon de travailler", en accord avec la réforme des Nations unies) contribuent-ils à une plus grande efficacité?
- *Ajouter l'efficacité : Les ressources budgétisées (ainsi que les ressources mises à disposition) sont-elles suffisantes pour les actions prévues (pas de sur ou de sous-financement ?) [les 18% alloués à la gestion du programme sont-ils suffisants] ? Le programme génère-t-il des ressources supplémentaires ? Si oui, quel est le montant (en % du budget total)*

Principales conclusions :

1. La sélection des agences pour la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight est conforme à leur mandat, leur expertise respective et leur approche de collaboration pour les 6 piliers est bien conceptualisée dans le document de programme.
2. L'Initiative Spotlight au Niger a développé un cadre général pour rendre opérationnelle la réforme de l'ONU, mais sa mise en œuvre n'a pas encore été un catalyseur pour une plus grande efficacité. Le programme a désigné une agence chef de file pour chaque pilier et des réunions de coordination sont organisées pour coordonner et suivre les actions au niveau par pilier depuis 2020. Malgré cela, la mise en œuvre du principe « unis dans l'action » est à améliorer. Il est largement admis que la coordination doit être renforcée au niveau national, mais en particulier au niveau infranational.
3. Il y a des efforts positifs tels que le développement conjoint de TdR par les RUNO. Ces efforts, cependant, n'ont pas été suffisants pour assurer une synergie des interventions: dans la mise en œuvre des interventions, les RUNO se sont d'abord concentrés sur la poursuite des initiatives qui existaient avant Spotlight au lieu de trouver des moyens d'aligner leurs interventions avec celles des autres agences dans le cadre d'un programme holistique.
4. Le taux de dépense au Niger à la fin de septembre 2020 était faible compte tenu du temps restant, mais meilleur en comparaison avec d'autres pays qui ont dû faire face à un retard aussi long au départ. Le manque de données financières par résultat rend difficile l'évaluation du rapport coût-efficacité du programme.
5. L'allocation de 66% des coûts de gestion du programme au personnel semble appropriée compte tenu du nombre de partenaires à gérer.

Recommandations :

- a) Pour assurer une plus grande synergie entre les RUNOs, il sera essentiel d'analyser de manière participative (RUNO, équipe Spotlight, IP, gouvernement) toutes les interventions du plan de travail qui ont été menées en silo, mais qui auraient nécessité ou bénéficié d'approches de travail conjointes. Les résultats de cette analyse devraient être utilisés pour élaborer des plans de mise en œuvre détaillés conjoints pour les RUNO afin de s'assurer que le calendrier et le contenu de leurs actions sont systématiquement alignés. Les leçons tirées des autres programmes conjoints comme Muskoka devraient aussi être explorées.

- b) Pour accélérer le travail en synergie, il est recommandé de développer la matrice RASCI, comme prévu dans le document du pays, pour définir pour chaque pilier qui réalise la tâche (R), approuve la tâche (A), qui apporte un soutien qui peut être technique ou logistique (S), qui contrôle la tâche (C), qui est informé de la tâche ou des réalisations.

4. LA MISE EN ŒUVRE ET LES RÉSULTATS DU PROGRAMME :

- MTA Q12 : L'avancement de chaque produit est-il conforme au plan de travail approuvé par le CSP ? La qualité des résultats est-elle satisfaisante ? Les produits sont-ils encore susceptibles de déboucher sur les résultats escomptés ?
- MTA Q5/9 : S'il y a des retards, quelle est leur importance et quelles en sont les conséquences ? Quelles sont les raisons de ces retards et dans quelle mesure des mesures correctives appropriées ont-elles été mises en œuvre ? Dans quelle mesure la planification a-t-elle été révisée en conséquence ?
- MTA Q5/9 : Quelles sont les conséquences de COVID 19 ? Dans quelle mesure des mesures correctives appropriées ont-elles été mises en œuvre ? Dans quelle mesure la planification a-t-elle été révisée en conséquence ?
- MTA Q13 : La capacité d'absorption du gouvernement, des OSC et des RUNO est-elle un obstacle/goulot d'étranglement pour garantir que la mise en œuvre se déroule comme prévu ?
- MTA Q14 : La mise en œuvre de l'initiative et l'obtention de résultats se sont-elles déroulées conformément au plan de travail approuvé par le CSP ? Existe-t-il des obstacles/goulots d'étranglement /questions en suspens du côté des partenaires ou du gouvernement qui limitent la mise en œuvre et l'obtention de résultats de l'Initiative ?
- MTA Q15 : Les capacités sont-elles suffisantes pour que les acteurs locaux soient en mesure de gérer le processus à la fin de l'initiative sans devoir continuer à dépendre de l'expertise internationale ?

Principales conclusions :

1. Les retards dans la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight au Niger sont importants et liés à la fois à des facteurs externes (politiques et sanitaires) et internes (institutionnels). Un plan solide d'accélération de mise en œuvre a été développé et est en train d'être exécuté.
2. Les RUNO ont élaboré un plan et budget révisés en réponse aux conséquences du COVID-19 au Niger. Plusieurs actions et stratégies efficaces ont été adoptées pour mitiger les effets de la pandémie. Au moment de l'évaluation il n'y avait que deux activités du plan d'accélération qui n'ont pas été réalisées.
3. Malgré des retards du programme, beaucoup d'activités ont été accomplies. La plupart des cibles pour les extrants ont été atteints en 2019. Il est toutefois remarquable que plus de la moitié des indicateurs d'extrants (15 sur 28) n'avaient pas de cibles en 2019. L'ambition pour la réalisation des extrants était donc plutôt modeste en 2019.
4. L'implication des chefs traditionnels dans la sensibilisation à la VBG a permis d'accroître la portée du programme dans le cadre du pilier 3, malgré les difficultés rencontrées dans le suivi et la documentation du nombre de personnes touchées par les interventions.
5. Bien que le programme vise à s'appuyer sur les programmes existants de lutte contre les VBG et à catalyser les synergies, la présentation des résultats dans les rapports annuels ne fournit pas suffisamment d'informations sur les initiatives conjointes et les synergies avec d'autres programmes pour montrer dans quelle mesure l'Initiative Spotlight a contribué à certains des résultats obtenus. Cela rend l'attribution de certains résultats au programme questionnable.

6. Les problèmes de qualité dans le document « argumentaire pour la lutte contre les violences basées sur le genre dans un contexte islamique » ainsi que le fait que les commentaires donnés par la DUE sur les documents soumis n'ont pas été intégrés indiquent des problèmes dans le processus d'assurance qualité des produits livrables.
7. La fourniture d'une assistance holistique de qualité aux survivantes des VBG a été compromise par plusieurs facteurs, notamment par une rotation élevée du personnel parmi les travailleurs sociaux et par les moyens et la motivation limités des prestataires des services publics.
8. Les structures gouvernementales sont caractérisées par une insuffisance en personnel au niveau infranational et une inadéquation des infrastructures pour assurer la prise en charge des survivantes dans les normes de sécurité et de confidentialité. Ceci constitue un frein à l'efficacité et à la durabilité du programme.
9. Le personnel de la RUNO offre une capacité suffisante pour mettre en œuvre le programme. Les obstacles à la mise en œuvre résident dans la culture de travail en silo qui a été abordée dans les questions d'évaluation précédentes.
10. Les OSC de mise en œuvre étaient pour la plupart déjà engagés dans les thématiques avec les RUNO avant l'Initiative Spotlight. Elles disposent du dispositif organisationnel pour mettre en œuvre les activités, cependant, sur le terrain, une meilleure coordination et un renforcement des capacités est nécessaire.
11. Le programme s'appuie sur les programmes existants de lutte contre les VBG, les complète et intègre une série de composantes visant à assurer sa durabilité, notamment par l'implication dans ses interventions du gouvernement, des chefs traditionnels et religieux et des structures dirigées par des jeunes au niveau communautaire. Il vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile qui sont de plus en plus structurées dans la lutte contre les VBG. Les informateurs clés ont observé une adhésion forte de principales bénéficiaires, y inclut les hommes et les jeunes.
12. La deuxième phase du programme devra s'attaquer aux principaux défis liés à la durabilité du programme, notamment la faible capacité et les ressources limitées du gouvernement pour assurer la continuité des actions et obtenir l'adhésion d'une masse critique de chefs religieux qui contribuent efficacement à la réduction de la VBG.

Recommandations :

- a) Une fois que les données relatives aux performances du programme pour 2020 auront été validées, il est recommandé d'analyser les progrès réalisés par rapport aux cibles des indicateurs pour 2020 afin d'identifier s'il y a des interventions qui accusent un retard important pour définir des stratégies pour accélérer le progrès dans ces domaines (équipe technique Spotlight, RUNOs).
- b) Examiner si les activités énumérées dans le cadre du pilier 1 peuvent être mises en œuvre et donneront les résultats escomptés à la suite des changements provoqués par les récentes élections (RUNOs, IP, gouvernement, coordination Spotlight).
- c) S'assurer que les rapports annuels reconnaissent et décrivent explicitement les synergies et les efforts conjoints avec d'autres programmes de lutte contre les VBG, tout en indiquant clairement les activités de l'initiative Spotlight qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats (RUNOs, équipe de coordination).

- d) Procéder à une révision approfondie du document « argumentaire pour la lutte contre les violences basées sur le genre dans un contexte islamique » afin de s'assurer qu'aucune déclaration ambiguë ou encourageante concernant la violence à l'égard des femmes et des filles n'y figure (équipe technique Spotlight).
- e) L'entité responsable de la cohérence technique devrait analyser et améliorer les processus d'assurance qualité pour tous les livrables du programme (équipe de coordination, RUNO).
- f) Renforcer les capacités des travailleurs sociaux sur les VBG et améliorer le niveau de rémunération qui leur est octroyée. Cela pourrait contribuer à corriger les lacunes actuelles dans la gestion des dossiers des survivantes de VBG. La conciliation des parties dans la gestion des cas de VBG doit être faite dans le strict respect des droits des survivantes. A ce titre le travail de synergie entrepris entre les Forces de Défense et de Sécurité, la justice et la chefferie traditionnelle est très encourageant (MPFPE avec l'appui des RUNOs).
- g) Afin d'améliorer de manière pérenne les conditions de travail des para juristes qui font l'accompagnement juridiques des survivants des VBG, il est important que le gouvernement pour mettre en place de mécanismes de financement pour soutenir leur travail (contributions aux primes et aux moyens de transports) (MPFPE avec l'appui des RUNOs).
- h) Continuer à identifier des méthodes innovantes pour mettre en œuvre le programme dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui affecte encore le pays (RUNO et IP).
- i) Les OSC doivent recevoir des formations pour améliorer leurs procédures de gestion et la collecte et transmission des données (RUNOs).
- j) Il est recommandé de donner la priorité à l'élaboration d'un plan de durabilité au début de la deuxième phase. Il devrait utiliser un processus de développement participatif avec une forte appropriation des acteurs locaux (OSC nationales et gouvernement au niveau central et infranational). Les actions du plan de durabilité doivent être intégrées dans le plan de travail et doivent être suffisamment financées (coordination Spotlight, RUNO, IP, gouvernement).

G. ANNEXES

ANNEXE 1: LISTE DE DOCUMENTS ANALYSÉS

Documents du programme Spotlight	Disponibilité
Document de programmation par pays tel qu'approuvé par l'OSC	Oui
Budget du pays tel qu'approuvé par le CSP (peut également inclure un budget révisé)	Oui
Aperçu du programme national Spotlight	Oui
Rapport de démarrage	Oui
Rapport(s) annuel(s)	Oui
Annexe A Rapport par pays (inclus dans le rapport annuel)	Oui
Rapport ad hoc (2ème tranche) (peut également inclure un rapport narratif provisoire - 2 pages)	Oui
Informations financières de l'initiative Spotlight sur le portail MPTF	Oui
Plan de travail pour la gestion des connaissances	Oui
Plan de travail du groupe de référence des OSC nationales	Oui
Biographies des groupes de référence des OSC	Non
Plan de travail en matière de communication	Non
Histoires directement issues du calendrier	Non
Autres documents	
Report for Spotlight Initiative MTA Online Survey- Niger 18-02-2021	
Meeting of the group of friends for the elimination of violence against women and girls 29 January 2021, Concept Note.	
Rapport du bilan régional du programme spotlight phase I : mobilisation communautaire contre les VBG, direction régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, octobre 2020	
Données des centres d'écoute, Région de Zinder: Janvier 2020	
Données comité de protection de l'enfant; Région de Zinder, Janvier –Novembre 2020	
Draft annual progress report for 2020	
Politique National du Genre	
Stratégie National pour la lutte contre les VBG : 2017-2021	
Spotlight initiative AWP plan acceleration 2020	
Plan d'action pour la visibilité et la communication	
2 comptes rendus des réunions de comité technique et de coordination	
3 comptes rendus des réunions du COPIL	
Répertoire des OSC version finale	
2019 UNFPA, Campagne de promotion de la planification familiale et du maintien des jeunes filles à l'école	
Niger Spotlight plan intégré de suivi et évaluation	

ANNEXE 2: LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

Groupe de parties prenantes	Institution / organisation	Nom	Position
Agence des Nations Unies	UNFPA	Cheik Tidjane N'Diaye	Conseiller Principal
	UNFPA	Maria Storrusten,	Point focal Spotlight
		Haabila Tshahiro	Chargé de programme
		Issa Sado	Point focal
		Anifa soumane	Point focal
		Dr Maimouna Pascla	Point focal SR
		Nounou Maman	Point focal Illimine
	Unicef	Salmey Bebert	Point focal genre
	ONUFEMMES	Lionel	Chargé de suivi évaluation
		Maimouna Seydou	Chargé de programme
		Fati Boubacar Balla	Assistante au programme
	PNUD	Ibrahim Harouna	Assistant au programme
		Nafissa Seyni Abdou	Chargé de programme
		Fati Alou	Assistante Unité genre
PNUD	Diana Oywona	Représentante Résidente	
ONUFEMMES	Adama Moussa	Représentant Résident	
Donateur	DUE	Denisa-Elena Ionete	Ambassadeur
		Agnes Duband	Chargée du programme
		Lisa Tonna-Gomes	Chargée du programme
OSC	ONG Femmes et enfants victimes de violences familiales	Mariama Moussa	Présidente
	ONG CONIPRAT	Naoba Conjoit	Chargé de programme
	AEDEL	Ousseini Boubabcar	Point Focal Spotlight
	APBE	Seydou BAKO Aboubacar	Point focal
	Songes	Haidara	Chargé de programme
	ANDDH	Mallan Barka	Coordonnateur de projet
		Sita Adamou	Président
	Association des femmes leaders	Abdou Idi Haoua	Secrétaire Permanent
Association des chefs traditionnels du Niger	Amirou Alassan Albade	Secrétaire général	
Gouvernement	Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant	Tamponé Safiatou	Directrice de la promotion du Leadership féminin
		Moussa Adamou	Directeur général de la protection/ Point focal Spotlight
	Gendarmerie Nationale	Capitaine Hadiza Morou	Cheffe cellule centrale de la protection des femmes et des mineurs
	Ministère de l'Hydraulique	Labo Madougou	
	ANAJJ	Amina Abdourahmane	Directrice Général
		Daouda Dambadji	
		Abdourahmane Idrissa Kindo	
		Abdourahmane NouhouSoumeila	
	Ibrahim Mahamadou		
Agence des Nations Unies	UNICEF/MARADI	Rakia Sidibe	Point focal Spotlight
		Issoufou Ibrah Adamou	Chargé de Suivi Evaluation
	FNUAP Zinder/Maradi	Dr Ezei Abari	Représentant
OSC	APAC/Niger	Fatchima Ango	Représentante
	Songes	Ben Balla Mohamed	Chef d'antenne Maradi
	AEDEL	Samira Ali	Encadreur
	APBE	Dalla Ibrahim	Technicien
	ACTN	Mansour Kane Maiguizo	Chef de canton de Tessaoua

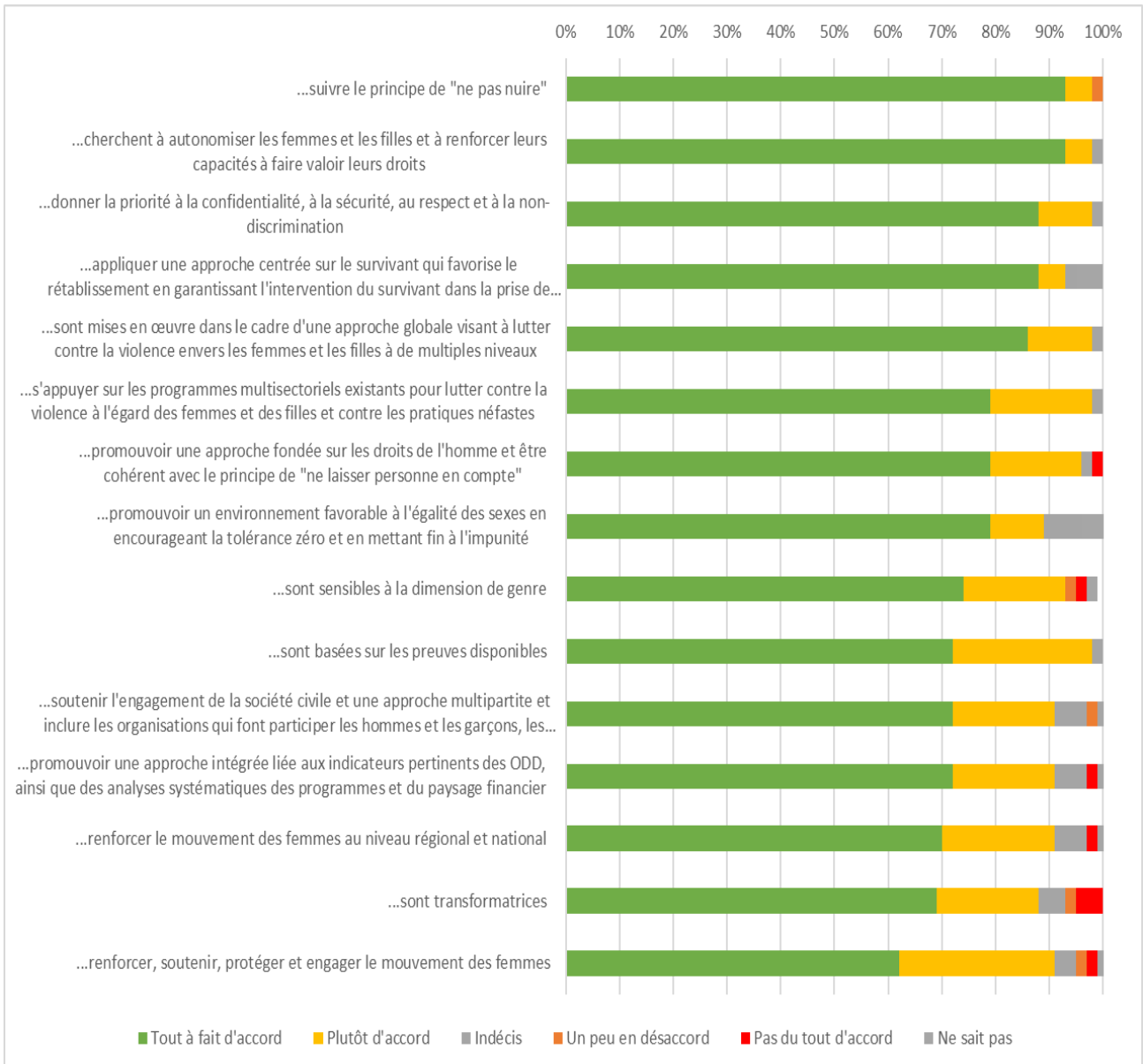
	ANDDH	Nayou Siradji	Coordonnateur juridique Ourafan
Bénéficiaires (filles et femmes)	Focus 1	Deux participantes	n/a
	Focus 2	Trois participantes	
	Focus 3	Trois participantes	
Gouvernement (niveau régional)	Direction régionale de la promotion de la femme et protection	Adam Jariram	Directrice régionale
OSC	ONG CADEL	Maman Jataou Salifou	Représentant
	ONG ADKOUL	Oumarou ZAbeirou	Représentant
	APBE	Adam mallan Ibrahim	Représentant
	Plateforme régionale des OSC	Salha Idi	Président
Justice	Tribunal de grande instance	Abdoulaye Oumani	Président
Ministère de la formation professionnelle et technique	Centre de formation au Métier (CFM) Tibiri	Yacouba El Hadj Kané Nagogo	Directeur
Bénéficiaires (adolescentes)	Focus dans l'espace sûr Tibiri	Neuf participantes	n/a
OSC	ANAJJ Tibir	Soumeila Hassan	Coordonnateur juridique Tibiri
	APBE Tibiri	Raynatou Sanoussi	Assistante technique
Gouvernement	Police Nationale	Hassane Haousseize Zouera	Cheffe de division de la protection des mineurs et des femmes
Gouvernement	Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant	Hachimou Abdoukarim	Secrétaire général
Bureau Coordination des Nations Unis	Coordination Spotlight	Sadiku Lahassi	Coordonnateur national
		Mathurin Irie Boue	Responsable suivi évaluation
		Fatou Binetou Dia	Chargée de la communication

ANNEXE 3: MANDATS DES RUNOS ET ALIGNEMENTS

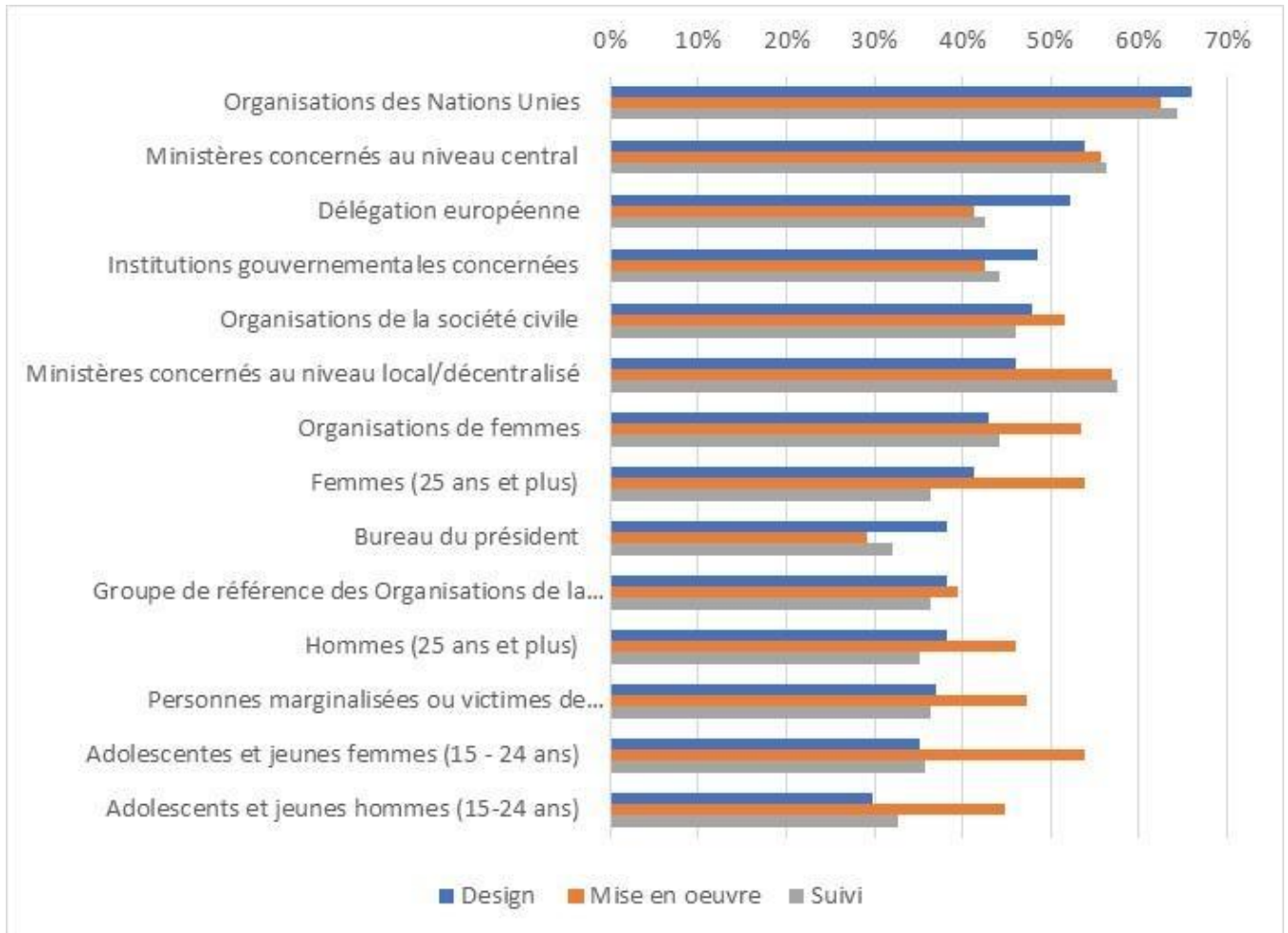
Tableau 5: Mandats des RUNOs et leurs alignements avec les résultats

RUNO	MANDAT	OUTCOME/PILLIER					
		1	2	3	4	5	6
ONUFEMMES	Promouvoir l'ODD 5 et coordonner les efforts des Nations unies en matière d'intégration de la dimension de genre et de respect des engagements en faveur de l'égalité des sexes au Niger.	X	X				X
UNICEF	Agence principale des Nations Unies pour la mise en œuvre de la convention des droits de l'enfant. Analyser des lacunes dans les lois qui sont identifiées par le biais de sa programmation et de la rédaction juridique en conformité avec les normes internationales, régionales et constitutionnelles. Soutenir le programme d'alignement législatif en se concentrant sur les principaux textes de loi qui concernent les femmes et les filles, afin de faire progresser leur protection juridique. UNICEF co-dirige la campagne globale pour mettre fin aux mariages d'enfants, y compris les programmes de changement de comportement au niveau communautaire et supervise les enquête MICS.	X	X	X	X	X	
FNUAP	Agence principale des Nations Unies pour la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), notamment pour mettre fin aux nouvelles infections par le VIH, aux décès maternels évitables, aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, à la violence liée au sexe et à tous les facteurs de risque, y compris le mariage des enfants. Le FNUAP co-dirige la campagne globale pour mettre fin aux mariages d'enfants.	X	X	X	X	X	
PNUD	L'objectif général du PNUD est de contribuer au développement humain durable. Le mandat du PNUD comporte quatre domaines d'intervention : la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, l'environnement et l'énergie, ainsi que la prévention des crises	X	X		X	X	X

ANNEXE 4: ALIGNEMENT AVEC LES PRINCIPES DE L'INITIATIVE SPOTLIGHT



ANNEXE 5: PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI



ANNEXE 6: TABLEAU DETAILLÉ PAR INDICATEURS/ OBJECTIFS

Tableau 6 : Tableau détaillé par indicateurs/ objectifs

Niveau de l'indicateur	Numéro et nom de l'indicateur	Désagrégation	Progrès par rapport à l'étape de 2019
Outcome 1 : Des cadres législatifs et politiques, fondés sur des données probantes et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, concernant toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et les pratiques néfastes sont en place et traduits en plans.			
Outcome	Indicateur 1.1 Proportion de pays cibles ayant des lois et des politiques sur la violence contre les femmes et les personnes handicapées qui répondent de manière adéquate aux droits de toutes les femmes et les filles, y compris l'exercice/l'accès aux droits sexuels et reproductifs, et qui sont conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et aux recommandations des organes de traités	Aucune	Atteint
Outcome	Indicateur 1.2 Des plans d'action et des cadres de suivi et d'évaluation nationaux et/ou sous-nationaux fondés sur des données probantes, chiffrés et financés, sur la VAWG/HP, qui répondent aux droits de toutes les femmes et de toutes les filles et sont élaborés de manière participative, sont en place	National	Atteint
		Sous-National	Atteint
Outcome	Indicateur 1.3 Des lois et des politiques garantissant la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux autonomes, des OSC et des défenseurs des droits humains des femmes/activistes féministes à faire progresser l'agenda des droits humains sont en place	Aucune	Atteint
	Indicateur 1.1.1 Nombre de lois et/ou de politiques nouvelles et/ou renforcées visant à mettre fin à la violence contre les femmes et/ou à l'égalité des sexes et à la non-discrimination, élaborées pour répondre aux droits des femmes et des filles confrontées à des formes de discrimination multiples et croisées, et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme	Aucune	Atteint
Output	Indicateur 1.1.3 Proportion de projets de lois et/ou de politiques visant à mettre fin à la violence contre les femmes et/ou à l'égalité des sexes et à la non-discrimination qui ont reçu des contributions importantes de la part des défenseurs des droits des femmes au cours de l'année écoulée	Aucune	Atteint
Output	Indicateur 1.1.5 Nombre de parlementaires et de membres du personnel des institutions des droits de l'homme ayant renforcé leurs capacités à défendre, à élaborer de nouvelles lois et/ou politiques et/ou à renforcer celles qui existent déjà pour mettre fin à la VAWG et/ou à l'égalité des sexes et à la non-discrimination et à les mettre en œuvre, au cours de l'année écoulée	Hommes	NA
		Femmes	NA
		Total	NA
Output	Indicateur 1.2.2 N	Hommes	NA
		Femmes	NA
		Total	NA

	ombre de fonctionnaires clés du gouvernement ayant renforcé leurs capacités à rédiger et à chiffrer des plans d'action pour mettre fin à la VAWG et aux cadres de suivi et d'évaluation qui l'accompagnent, au cours de l'année écoulée.		
Outcome 2 : Les institutions et systèmes nationaux et infranationaux planifient, financent et mettent en œuvre des programmes fondés sur des données probantes pour prévenir et combattre la violence contre les femmes et les filles et les pratiques néfastes, y compris dans d'autres secteurs			
Outcome	Indicateur 2.1 Des mécanismes de coordination et de surveillance nationaux et/ou sous-nationaux fonctionnels sont en place au plus haut niveau pour traiter les questions de VAWG/HP et incluent la représentation des groupes marginalisés	National	Atteint
		Sous-National	Atteint
Outcome	Indicateur 2.2 Pourcentage du budget national alloué à la prévention et à l'élimination de toutes les formes de VAWG/HP	Aucune	En cours
Outcome	Indicateur 2.3 Le VAWG/HP est-il intégré dans les plans de développement de 6 autres secteurs, conformément aux normes convenues au niveau mondial ? "Autres secteurs" : santé, services sociaux, éducation, justice, sécurité, culture.		En cours
Output	Indicateur 2.1.1 Nombre d'institutions gouvernementales, au niveau national ou infranational, qui élaborent des stratégies, des plans et/ou des programmes pour prévenir la VAWG et y répondre, y compris pour les groupes de femmes et de filles qui sont confrontés à des formes de discrimination multiples et croisées	National	NA
		Sous-National	Pas de données
Output	Indicateur 2.1.2 Des mécanismes de responsabilité internes et externes sont en place au sein des institutions gouvernementales compétentes pour surveiller les phénomènes de GEWE et de VFF/PH	Aucune	Atteint
Output	Indicateur 2.1.3 Nombre de stratégies, de nouveaux plans et programmes d'autres secteurs concernés (santé, services sociaux, éducation, justice, sécurité, culture) qui intègrent les efforts de lutte contre la VFFG, élaborés conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme, au cours de l'année écoulée.		Atteint
Output	Indicateur 2.1.7 Nombre de fonctionnaires clés du gouvernement ayant renforcé leurs capacités à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de prévention et de lutte contre la VAWG, au cours de l'année écoulée.	Hommes	NA
		Femmes	NA
		Total	NA
Outcome 3 : Les normes sociales, les attitudes et les comportements équitables entre les sexes changent au niveau communautaire et individuel pour prévenir la violence contre les femmes et les filles et les pratiques néfastes.			
Outcome	Indicateur 3.1 Pourcentage de personnes qui pensent qu'il est justifiable qu'un homme batte (soumette) sa femme/partenaire intime (à la violence), par sexe et par âge	Battement de la femme/IPV	En cours
Outcome	Indicateur 3.2a) Pourcentage de personnes qui pensent qu'il est justifié de soumettre une femme ou une fille à une MGF (dans les régions où la MGF a lieu). b) Pourcentage de personnes qui pensent qu'il est justifié de soumettre une femme ou une fille au mariage	FGM	Atteint
		Mariage des enfants	Atteint
Outcome	Indicateur 3.3 Au moins trois stratégies/programmes de prévention fondés sur des données probantes, transformatifs/intégraux, qui tiennent compte des droits des personnes marginalisées et sont élaborés de manière participative	Aucune	NA

Output	Indicateur 3.1.1 Élaborer une nouvelle éducation sexuelle complète et/ou renforcée, conformément aux normes internationales	Aucune	NA
Output	Indicateur 3.1.2 Nombre de jeunes femmes et de jeunes filles, de jeunes hommes et de garçons qui participent à des programmes scolaires ou extrascolaires visant à promouvoir des normes, des attitudes et des comportements équitables pour les deux sexes et l'exercice des droits, y compris des droits génésiques ¹ , au cours de l'année écoulée.	Filles et garçons	Atteint
		Filles	Atteint
		Garçons	Atteint
Output	Indicateur 3.1.3 Nombre de programmes nationaux et/ou infranationaux élaborés au cours de l'année écoulée en vue de leur inclusion dans les programmes d'enseignement pour promouvoir des normes, des attitudes et des comportements équitables pour les femmes et les hommes, notamment en ciblant les jeunes femmes et les filles, les jeunes hommes et les garçons confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination	National	NA
		Sous-national	pas de données
Output	Indicateur 3.2.1 Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons qui participent régulièrement à des programmes communautaires visant à promouvoir des normes, des attitudes et des comportements équitables entre les sexes, notamment en ce qui concerne la sexualité et la reproduction des femmes et des filles, au cours de l'année écoulée	Garçons	Atteint
		Filles	Non atteint
		Femmes	Atteint
		Hommes	Atteint
		Total	Atteint
Output	Indicateur 3.2.2 Nombre de personnes touchées par des campagnes de lutte contre les normes sociales néfastes et les stéréotypes sexistes, au cours de l'année écoulée.	Garçons	Atteint
		Filles	Atteint
		Femmes	Atteint
		Hommes	Atteint
		Total	Atteint
Output	Indicateur 3.2.3 Nombre d'hommes et de garçons qui, au cours de l'année écoulée, ont participé régulièrement à des programmes de transformation de l'égalité entre les sexes portant sur les masculinités violentes et la violence des hommes envers les femmes et les filles dans des centres communautaires, des écoles et d'autres espaces pertinents.	Garçons	NA
		Hommes	NA
		Hommes et garçons	NA
Output	Indicateur 3.2.4 Nombre de communautés disposant de plateformes de plaidoyer établies et/ou renforcées pour promouvoir des normes, des attitudes et des comportements équitables entre les sexes, notamment en ce qui concerne la sexualité et la reproduction des femmes et des filles	Aucune	En cours
Output	Indicateur 3.2.6 Nombre de réseaux d'hommes et de garçons créés et/ou renforcés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et promouvoir des valeurs et des comportements équitables pour les femmes au cours de l'année écoulée	Aucune	Atteint
Outcome 4 : Les femmes et les filles victimes de violence et de pratiques néfastes utilisent des services essentiels disponibles, accessibles et de qualité, y compris pour se rétablir à long terme de la violence			
Outcome	Indicateur 4.1 Nombre de femmes, y compris celles qui sont confrontées à des formes de discrimination croisées et multiples, subissant des violences physiques ou sexuelles, qui demandent de l'aide	Total des femmes	Non atteint
		Total Filles	Non atteint
Outcome		Rapporté	Atteint

	Indicateur 4.2 a) Nombre de cas de VAWG signalés à la police, b) proportion des cas signalés à la police qui sont portés devant les tribunaux, c) proportion des cas signalés à la police qui ont abouti à la condamnation des auteurs, tous au cours d'une période spécifique (par exemple, les 12 derniers mois)	Cour	Pas de données
		Condamnation	Non atteint
Outcome	Indicateur 4.3 Un système d'information de gestion (SIG) dédié au VAWG est en place au niveau national, qui peut mesurer le nombre de femmes/filles victimes/survivantes de la violence qui ont reçu des services essentiels multisectoriels de qualité.	système de gestion de l'information	NA
Output	Indicateur 4.1.3 Proportion de pays qui ont élaboré et/ou renforcé des lignes directrices ou des protocoles nationaux conformes aux orientations et aux outils relatifs aux services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence.	aucun	NA
Output	Indicateur 4.1.4 Nombre de prestataires de services gouvernementaux qui ont amélioré leurs connaissances et leurs capacités à fournir des services essentiels de qualité et coordonnés aux femmes et aux filles survivantes de la violence, au cours de l'année écoulée	Hommes	Atteint
		Femmes	Atteint
		Total	Atteint
Output	Indicateur 4.2.1 Nombre de femmes et de filles survivantes de la violence qui ont amélioré a) leur connaissance et b) leur accès à des services essentiels de qualité, au cours des 12 derniers mois	Filles	Non atteint
		Femmes	Non atteint
Output	Indicateur 4.2.2 Nombre de femmes et de filles survivantes/victimes et de leurs familles, y compris les groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination, qui ont amélioré a) la connaissance et b) l'accès aux initiatives d'accompagnement et de soutien, y compris les services de rétablissement à long terme, au cours des 12 derniers mois	a) Femmes ayant des connaissances en matière de services de rétablissement	Non atteint
		a) Filles ayant des connaissances en matière de services de rétablissement	Non atteint
		b) Les filles ayant accès aux services de rétablissement	Non atteint
		b) Les femmes ayant accès aux services de rétablissement	Non atteint
Output	Indicateur 4.2.3 Des stratégies ont été conçues pour améliorer la connaissance et l'accès aux services pour les femmes et les filles, y compris les groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination	aucun	NA
		LNOB	NA
Outcome 5 : Des données de qualité, ventilées et comparables au niveau mondial, sur les différentes formes de violence à l'égard des femmes et les pratiques néfastes, collectées, analysées et utilisées conformément aux normes internationales afin d'éclairer les lois, les politiques et les programmes.			
Outcome	Indicateur 5.1 Données comparables au niveau mondial sur la prévalence (et l'incidence, le cas échéant) de la VAWG/HP collectées au fil du temps	Prévalence	NA
		Incidence	NA
Outcome		IPV	NA

	Indicateur 5.2 Données accessibles au public, communiquées régulièrement, sur les différentes formes de violence envers les femmes et les hommes (au moins sur la violence exercée par un partenaire intime, la violence sexuelle exercée par un non-partenaire, les pratiques néfastes le cas échéant, et la traite et le féminicide au niveau national)	FGM	Atteint
		Mariage des enfants	Atteint
		Fémicide	Pas de données
		Violence familiale	Pas de données
		Trafic	Pas de données
Output	Indicateur 5.1.3 Nombre d'agents statistiques nationaux qui ont renforcé leurs capacités à produire des données sur la prévalence de la VAWG/HP et, le cas échéant, sur son incidence au cours de l'année écoulée	total	NA
		femmes	NA
		hommes	NA
Output	Indicateur 5.1.4 Nombre de fonctionnaires de différents secteurs, y compris les prestataires de services, ayant des capacités renforcées pour COLLECTER des données de prévalence et/ou d'incidence, y compris des données qualitatives, sur la VAWG conformément aux normes internationales et régionales	total	NA
		femmes	NA
		hommes	NA
Output	Indicateur 5.1.5 Nombre de défenseurs des droits des femmes ayant renforcé leurs capacités de collecte de données sur la prévalence et/ou l'incidence, ainsi que de données qualitatives, sur la VFFG	vierge	NA
Output	Indicateur 5.2.3 Nombre de fonctionnaires, y compris les prestataires de services, de différents secteurs ayant renforcé leurs capacités d'analyse et de diffusion des données de prévalence et/ou d'incidence sur la VAWG au cours de l'année écoulée	total	NA
		femmes	NA
		hommes	NA
Output	Indicateur 5.2.4 Nombre de défenseurs des droits des femmes ayant renforcé leurs capacités d'analyse et de diffusion des données de prévalence et/ou d'incidence de la violence contre les femmes au cours de l'année écoulée	Aucune	NA
Outcome 6 - Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, y compris celles qui représentent les jeunes et les groupes confrontés à des formes croisées de discrimination, influencent plus efficacement et font progresser les travaux du GEWE et du EVAWG			
Outcome	Indicateur 6.1 Nombre d'organisations de défense des droits des femmes, de mouvements sociaux autonomes et d'organisations de la société civile, y compris celles qui représentent les jeunes et les groupes confrontés à des formes croisées de discrimination/marginalisation, qui ont accru leurs efforts coordonnés pour défendre conjointement l'EVAWG	Aucune	En cours
Outcome	Indicateur 6.3 Proportion d'organisations de défense des droits des femmes, de mouvements sociaux autonomes et d'organisations de la société civile, y compris celles qui représentent les jeunes et les groupes confrontés à des formes croisées de discrimination/marginalisation, qui déclarent avoir eu une plus grande influence et une plus grande capacité à travailler au sein du GTVE au cours des deux dernières années	Aucune	Atteint
Output	Indicateur 6.1.2 Nombre de dialogues officiels sur la fin du VAWG avec les autorités gouvernementales compétentes, incluant la pleine participation des groupes de défense des droits des femmes et des OSC concernées, y compris des représentants de groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination, au cours de l'année écoulée	Aucune	Atteint

Output	Indicateur 6.1.4 Nombre de groupes et de réseaux de défense des droits des femmes et d'OSC compétentes ayant renforcé leurs capacités de travailler en réseau, de créer des partenariats et de plaider conjointement en faveur de la fin de la VAWG aux niveaux local, national, régional et mondial, au cours de l'année écoulée	Aucune	NA
Output	Indicateur 6.3.1 Nombre de groupes de défense des droits des femmes et d'OSC pertinentes représentant des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination/marginalisation qui ont renforcé leurs capacités et leur soutien pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer leurs propres programmes visant à mettre fin à la VAWG, au cours de l'année écoulée.	Aucune	NA